



Animation régionale du Plan National d'Actions Pies-grièches en région Grand Est Bilan 2024

Avec le soutien financier de :



COORDINATION :

GRAND EST & CHAMPAGNE-ARDENNE	LORRAINE	ALSACE
 <p>Agir pour la biodiversité</p>		 <p>Agir pour la biodiversité</p>
<p>Marie DELIGNY Chargée de mission Der Nature – Les Grands Parts – D13 51290 OUTINES Tel. : 03.26.72.54.47 marie.deligny@lpo.fr</p>	<p>Anthony BUTTET Chargé de mission Le Fort 55140 CHAMPOUGNY Tel. : 06.27.04.91.13 lorraine_association_nature@yahoo.fr</p>	<p>Delphine LACUISSE Chargée de mission 1 rue du Wisch 67560 ROSENWILLER Tel. : 03.88.22.07.35 delphine.lacuisse@lpo.fr</p>

PARTENAIRES TECHNIQUES :

OFB



ReNARd



Référence : LPO Champagne-Ardenne, LOANA, LPO Alsace. (2024). Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est – Bilan 2024. 32p.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
TABLE DES FIGURES	2
1 INTRODUCTION	4
2 Axe CONNAISSANCE ET SUIVI des populations	5
2.1 Suivi de la reproduction	5
2.1.1 Recensement de la population de Pie-grièche à tête rousse.....	5
2.1.2 Recensement de la population de Pie-grièche grise	16
2.2 Hivernage de la Pie-grièche grise	17
3 GESTION, RESTAURATION, PROTECTION	20
3.1 Favoriser les actions de sauvegarde des habitats de pies-grièches	20
3.2 Renforcer la qualité des habitats	21
3.3 Valorisation de la synergie entre les activités agricoles et la présence de pies-grièches	21
3.4 Agir pour la préservation de la ressource alimentaire	22
3.5 Impulser la création de zones de protection pour les principaux secteurs à pies-grièches .	23
3.6 Assurer la prise en compte des pies-grièches dans les documents de planification territoriale	23
3.7 Veille sur les dossiers d'aménagement du territoire et demande de dérogation espèces protégées.....	24
4 COMMUNICATION, SENSIBILISATION	24
4.1 Sensibilisation et animation auprès du grand public et des scolaires.....	24
4.2 Sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires, des services instructeurs et des porteurs de projets	26
5 ANIMATION/COORDINATION	27
5.1 Animation nationale	27
5.2 Animation régionale	27
BIBLIOGRAPHIE	29
ANNEXES	30
Annexe 1 : Protocole pour les prospections en période de reproduction	30
Annexe 2 : Localisation et détails sur les cantonnements de Pie-grièche à tête rousse identifiés en 2024 – secteur Pays de Langres	31
Annexe 3 : Carte de la localisation des communes à sensibilité Pie-grièche à tête rousse entre 2022 et 2024.....	33
Annexe 4 : Carte de la localisation des communes à sensibilité Pie-grièche grise entre 2021 et 2024	34
Annexe 5 : Flyer pour promouvoir l'enquête hivernale Pie-grièche grise	35

TABLE DES FIGURES

Carte 1. Localisation des communes prospectées dans les Ardennes lors de l'enquête Champagne-Ardenne en 2009-2010.....	6
Carte 2. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche à tête rousse en 2024 – secteur sud-est Ardennes	7
Carte 3. Localisation des observations de Pie-grièche à tête rousse – secteur sud-est Ardennes (source : © ReNArd).....	7

Carte 4. Localisation des communes et mailles prospectées en Haute-Marne lors des enquêtes Champagne-Ardenne en 2009-2010 et 2018.....	8
Carte 5. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche à tête rousse en 2024 – secteur Pays de Langres	9
Carte 6. Localisation des observations de Pie-grièche à tête rousse en 2024 – secteur Pays de Langres	9
Carte 7. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche à tête rousse en 2024 – secteurs Ouest vosgien et Saintois.....	11
Carte 8. Localisation des observations de Pie-grièche à tête rousse – secteurs ouest vosgien et Saintois	11
Carte 9. Zones de suivi de la Pie-grièche à tête rousse - secteur Alsace Bossue	12
Carte 10. Répartition des principaux secteurs de nidification de la Pie-grièche à tête rousse en Grand Est et estimation du nombre de territoires.....	15
Carte 11. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche grise en 2024 – secteur ouest vosgien	16
Carte 12. Répartition des principaux secteurs de nidification de la Pie-grièche grise en Grand Est et estimation du nombre de territoires	17
Carte 13. Répartition des communes prioritaires à inventorier dans le cadre de l'enquête Pie-grièche grise sur l'hiver 2024-2025.....	19

Figure 1. Comparatif du nombre de territoires sur le secteur du Pays de Langres entre les suivis de 2009/2010, 2018 et 2024.....	10
Figure 2. Évolution du nombre de territoires de Pie-grièche à tête rousse sur le secteur d'Alsace Bossue entre 2014 et 2024.....	12
Figure 3. Évolution du nombre de communes fréquentées sur les 10 derniers hivers (2014-2015 / 2023-2024).....	18
Figure 4. Représentation cartographique des intercommunalités sur lesquelles des travaux de plantation et restauration d'éléments fixes du paysage sont entrepris.....	21
Figure 5. Exemple de panneau à apposer sur la devanture de fermes engagées dans l'écolabel (Source : © LOANA).....	22
Figure 6. Flyer d'invitation pour la Soirée de l'écolabel (© LOANA).....	23
Figure 7. Illustration des figures de pies-grièches conçues par l'Atelier vert	26

1 INTRODUCTION

Les pies-grièches connaissent depuis plusieurs décennies un déclin de leurs populations qui, selon les espèces, est plus ou moins prononcé. Plusieurs facteurs sont avancés : évolution des pratiques culturelles, recul de l'élevage, défrichement, etc. À ces menaces rencontrées sur les sites de reproduction, s'ajoutent celles présentes sur les aires d'hivernage et les voies de migration et dont les connaissances restent encore aujourd'hui très lacunaires.

Pour tenter d'enrayer la chute des effectifs et la contraction parfois spectaculaire des aires de nidification, un Plan National d'Actions (PNA) fut rédigé en 2013 (Lefranc & Issa, 2013). Il comprenait trois axes de travail :

- Amélioration des connaissances (répartition et effectifs des deux espèces, états de conservation des biotopes, causes de régression...);
- Conservation et restauration des biotopes ;
- Sensibilisation des acteurs et du grand public.

Bien que non validé, ce « premier PNA » a toutefois permis l'émergence de dynamiques régionales sous l'égide de déclinaisons régionales du plan. Ce fut le cas en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Alsace (PRA Alsace couvrant la période 2012-2016 : Buchel, 2012). Un nouveau PNA est en cours de validation. Il donnera un nouveau cadre aux opérations à conduire dans les prochaines années.

En Grand Est, malgré l'absence de déclinaison validée en vigueur (un document cadre existe néanmoins), les opérations de connaissance et de préservation des pies-grièches sont en marche. Ce rapport synthétise les opérations menées à travers la région au cours de l'année 2024 sous la coordination de la LPO Alsace, de Lorraine Association Nature (LOANA) et de la LPO Champagne-Ardenne.

2 AXE CONNAISSANCE ET SUIVI DES POPULATIONS

2.1 Suivi de la reproduction

Dans le sillage des opérations engagées l'année précédente, les recensements se sont poursuivis en 2024 selon l'adaptation d'une méthodologie préconisée dans le Plan National d'Actions (Lefranc & Issa, 2013), à savoir une prospection exhaustive de mailles de 2x2 km jugées favorables.

La construction du maillage repose sur les données historiques géoréférencées (pas de temps de moins de 15 ans). À partir de ce jeu de données de référence, s'appliquent successivement :

- Une sélection des communes recueillant au moins une mention avec indice de nidification,
- Puis une sélection des mailles 2x2 km couvrant les communes positives,
- Puis, les mailles très incomplètes, à couvert forestier important, à habitats ouverts non-propices ou en très faibles surfaces sont écartées,
- Enfin, un degré de priorité est attribué aux mailles restantes dites propices selon les éléments suivants :
 - Bastions existants, habitats favorables présents en très forte proportion => maille prioritaire,
 - Données sporadiques, habitats favorables en proportion moyenne => maille secondaire.

Si l'objectif est bien de couvrir l'ensemble des mailles propices, cet indice de priorité permet néanmoins de privilégier dans un premier temps les inventaires sur les mailles principales ou bastions forts et, si les moyens tant humains que financiers le permettent, de poursuivre sur les mailles secondaires.

2.1.1 Recensement de la population de Pie-grièche à tête rousse

L'actualisation des connaissances de cette espèce est engagée depuis 2022 à l'échelle régionale afin d'obtenir une justesse dans l'évaluation de sa population et de sa distribution. Ces éléments sont primordiaux pour orienter et déployer les actions de préservation appropriées.

En 2024, le suivi de la Pie-grièche à tête rousse concerne :

- le sud-est du département des Ardennes (08) : prospection par maille,
- une partie du Pays de Langres (52) : prospection par maille,
- les marges de l'Ouest Vosgien et du Saintois (88 et 54) : prospection par maille,
- l'Alsace Bossue (67) : surveillance de territoire.

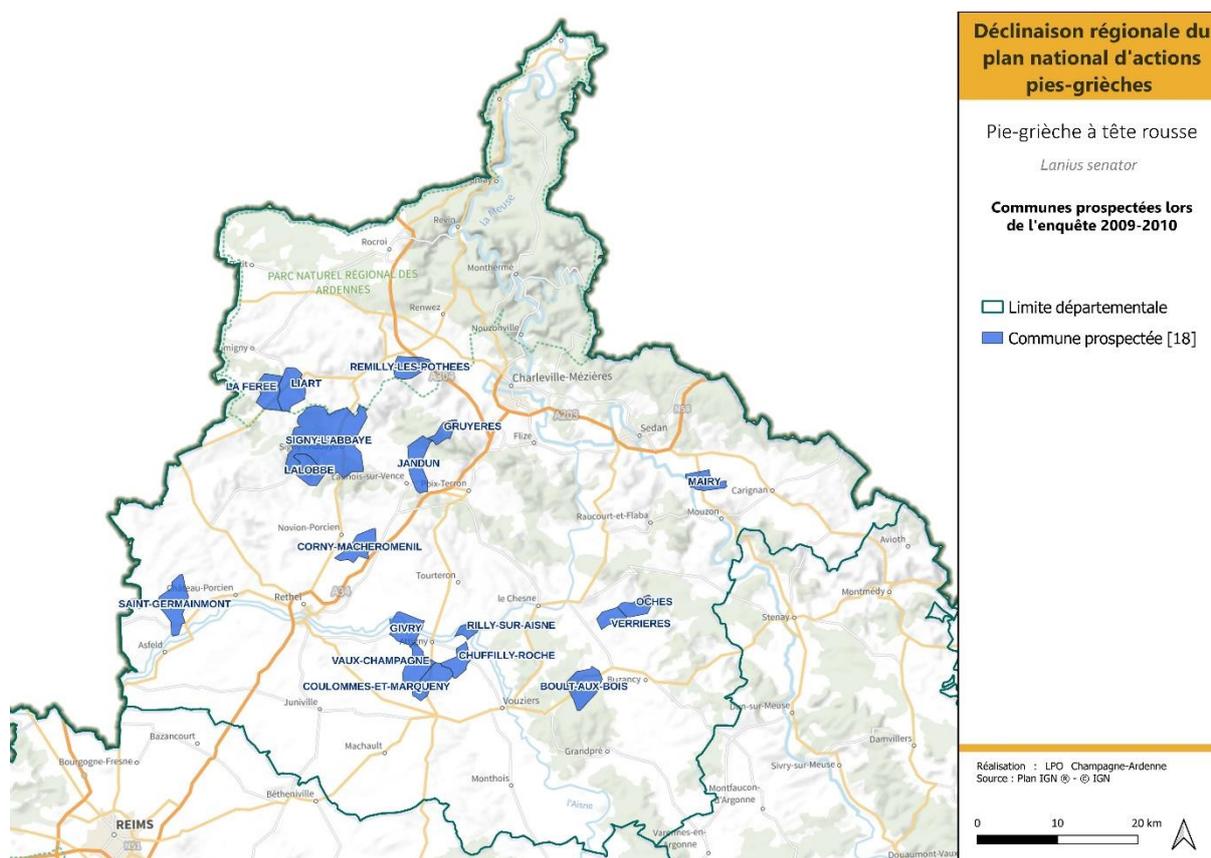
Le protocole d'inventaire pour les mailles est rappelé en Annexe 1.

2.1.1.1. Secteur sud-est ardennais

Des éléments exposés dans ce paragraphe sont issus du rapport suivant :

RENARD (2024). PRA pies-grièches – Bilan du suivi de la Pie-grièche à tête rousse – Ardennes – Années 2024. 46 pages.

À la fin des années 80, la Pie-grièche à tête rousse colonisait le quart sud-est du département des Ardennes, autour de Vouziers (COCA, 1989). Ce secteur ressortait nettement de l'aire de répartition très discontinue. La situation s'inversera dans les années 2010 où grâce à des suivis ciblés, la présence de l'espèce fut (re)mise au jour dans le secteur du Bassigny et de l'Apance-Amance. Au cours de l'enquête conduite entre 2009 et 2010 en Champagne-Ardenne (LPO CHAMPAGNE-ARDENNE, 2010), près d'une vingtaine de communes ardennaises furent prospectées (Carte 1).



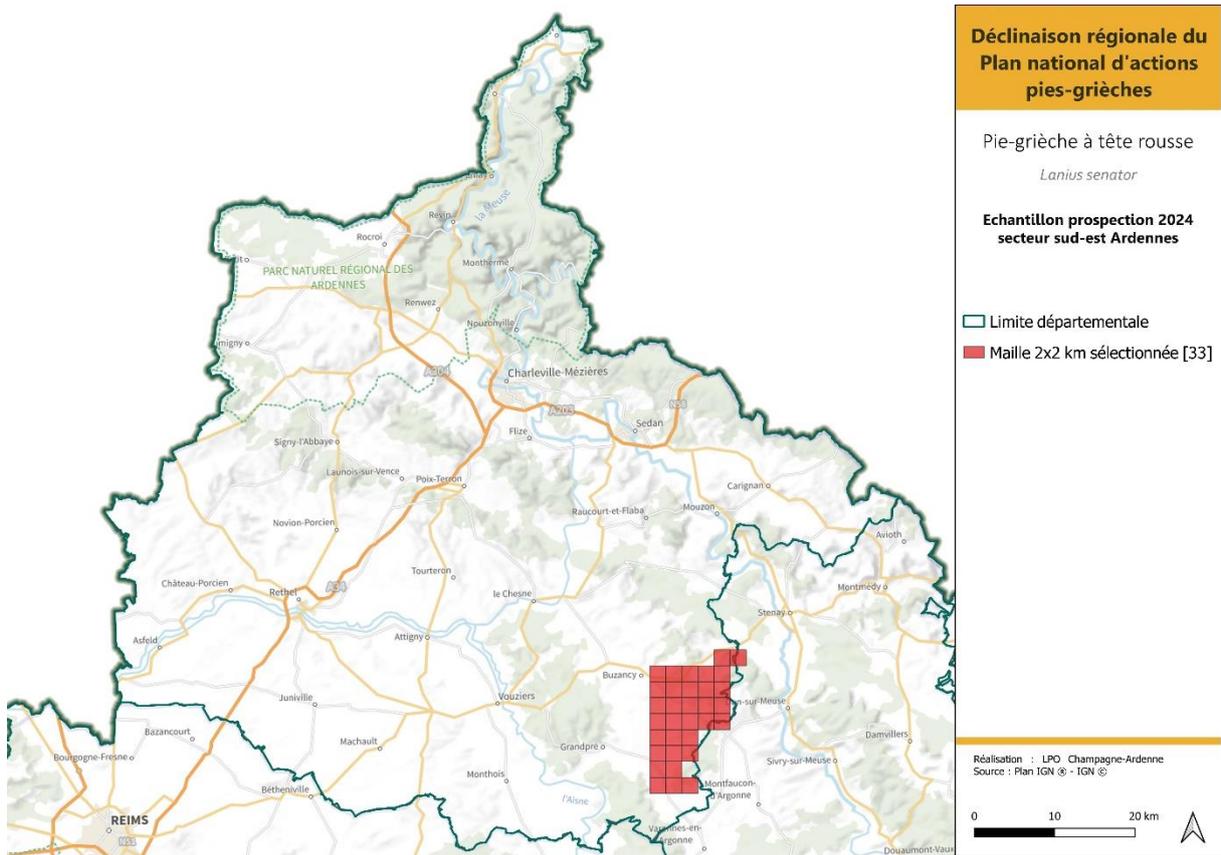
Carte 1. Localisation des communes prospectées dans les Ardennes lors de l'enquête Champagne-Ardenne en 2009-2010

Lors de l'actualisation des connaissances menée en 2018, toujours à l'échelle de la Champagne-Ardenne (LPO CHAMPAGNE-ARDENNE, 2018), le territoire ardennais fut sorti de l'échantillonnage du fait de l'extrême rareté des mentions affiliées à un indice de reproduction depuis la dernière enquête.

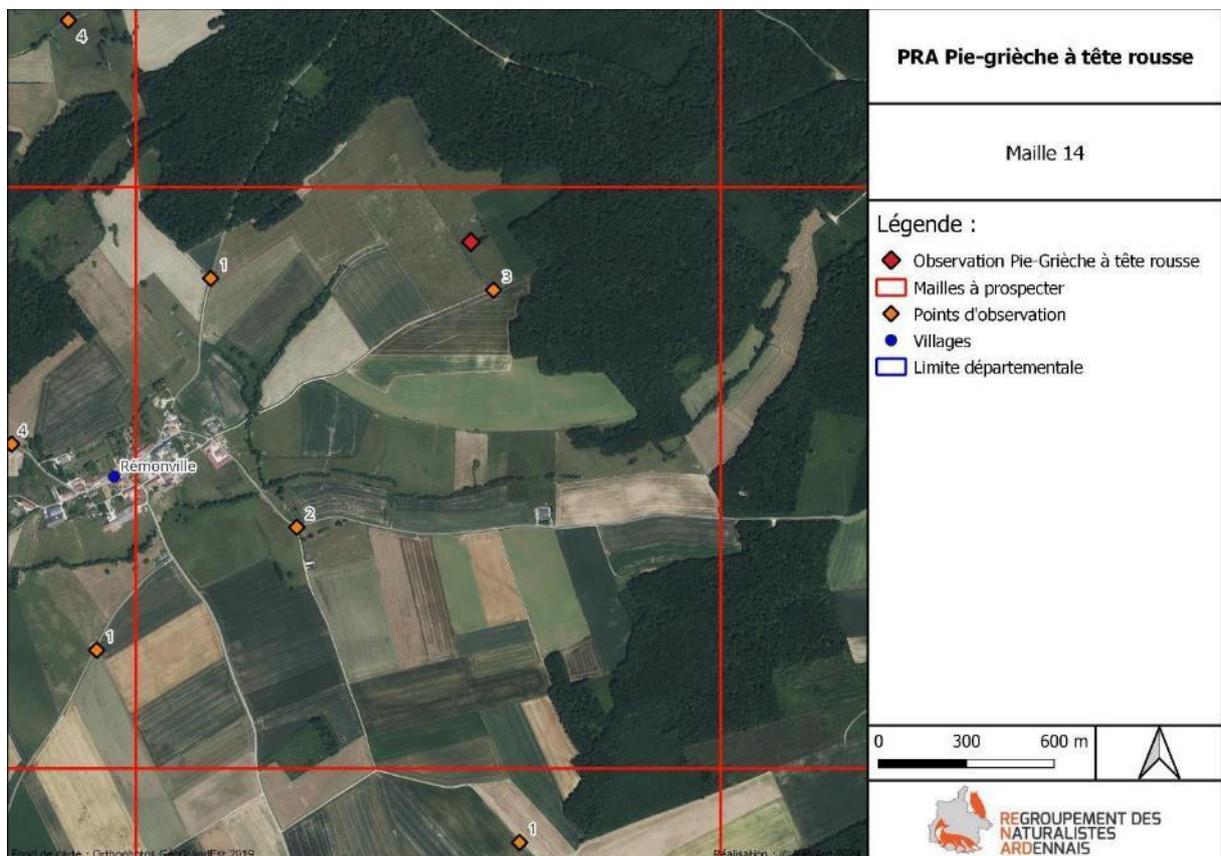
Depuis, un individu a occupé la commune de Bayonville et ce, trois saisons de suite, entre 2019 et 2021. Puis ce fut au tour de la commune voisine du Tailly (Rémonville) d'accueillir l'espèce. Cette récurrence, associée au fait que le paysage est relativement bien préservé, laissait présager d'une possible reproduction de l'espèce voire de la présence de quelques couples qui auraient pu passer sous les radars : ce secteur étant nettement sous prospecté. Afin d'éclaircir la situation de la Pie-grèche à tête rousse sur ce territoire, un suivi a été déclenché en 2024 et assuré par le Regroupement des naturalistes ardennais (ReNArd).

À partir des données historiques, et en appliquant la méthode évoquée précédemment, l'échantillonnage de recherche s'élève à **33 mailles** (Carte 2). Au sortir des prospections, mises à mal par des conditions météorologiques difficiles (nombreuses journées pluvieuses), il s'avère que la présence de la Pie-grèche à tête rousse se limite toujours à **un seul individu**, observé, en outre, seulement lors du premier passage. Cette pie-grèche occupait le même site qu'en 2023 sur la commune du Tailly (Carte 3). Ce dernier correspond à une grande prairie pâturée, en cuvette et en bordure d'une forêt. La prairie est composée de haies et de plusieurs arbres de haut jet (chênes notamment).

Ce protocole aura permis de statuer sur le degré d'occupation actuelle de la Pie-grèche à tête rousse. S'il n'y a pas eu de découverte majeure, il ressort de ce suivi que les habitats se veulent bien préserver grâce à une agriculture extensive encore majoritaire. La Pie-grèche à tête rousse atteint une limite isothermique dans les Ardennes, ce qui peut expliquer, pour le moment, sa faible présence. Avec les changements climatiques en cours et les qualités d'accueil, et si les habitats se maintiennent, le département pourrait devenir une terre d'accueil pour cette espèce aux affinités méditerranéennes.



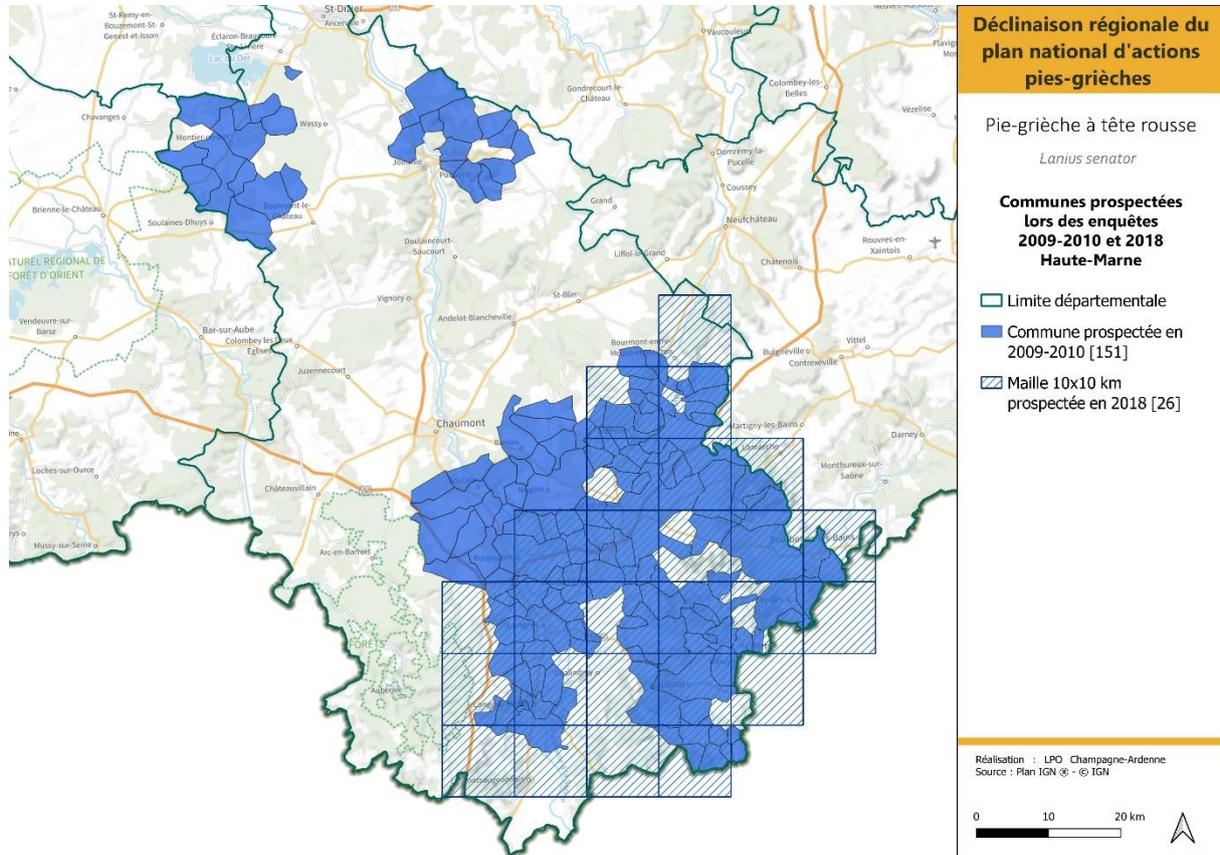
Carte 2. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grêche à tête rousse en 2024 – secteur sud-est Ardennes



Carte 3. Localisation des observations de Pie-grêche à tête rousse – secteur sud-est Ardennes (source : © ReNard)

2.1.1.2 Secteur Pays de Langres

Dans la continuité de l'actualisation des connaissances lancée sur la Haute-Marne en 2023 et qui a ciblé le Bassigny, les inventaires protocolés se sont poursuivis vers le sud et le secteur du Pays de Langres (Carte 4). Les dernières opérations de recensement sur ce secteur remontent à la saison 2018 et avant elle, l'enquête conduite en 2009-2010.



Carte 4. Localisation des communes et mailles prospectées en Haute-Marne lors des enquêtes Champagne-Ardenne en 2009-2010 et 2018

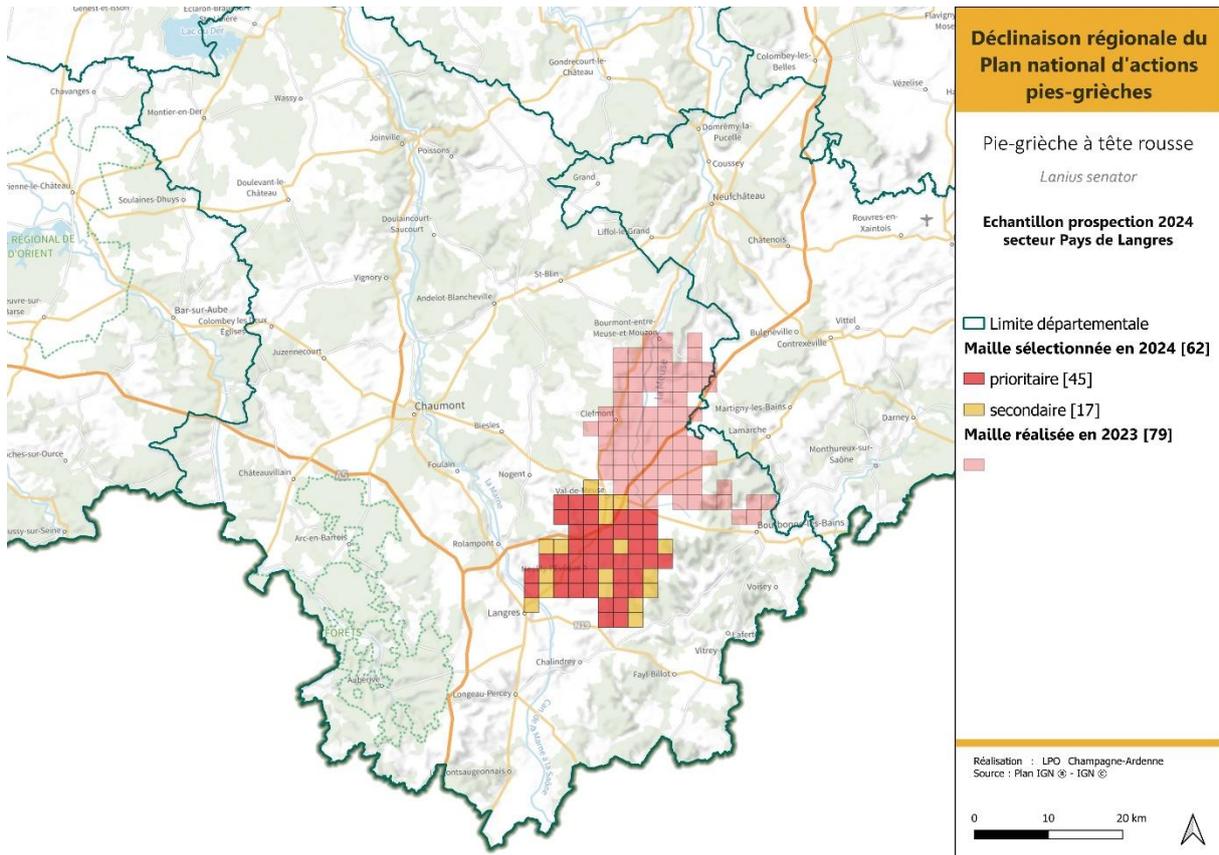
L'échantillonnage couvert en 2024 se compose de 62 mailles (Carte 5) :

- 45 prioritaires, constituant le socle du suivi
- 17 secondaires, à prospector si les prioritaires ont toutes été couvertes.

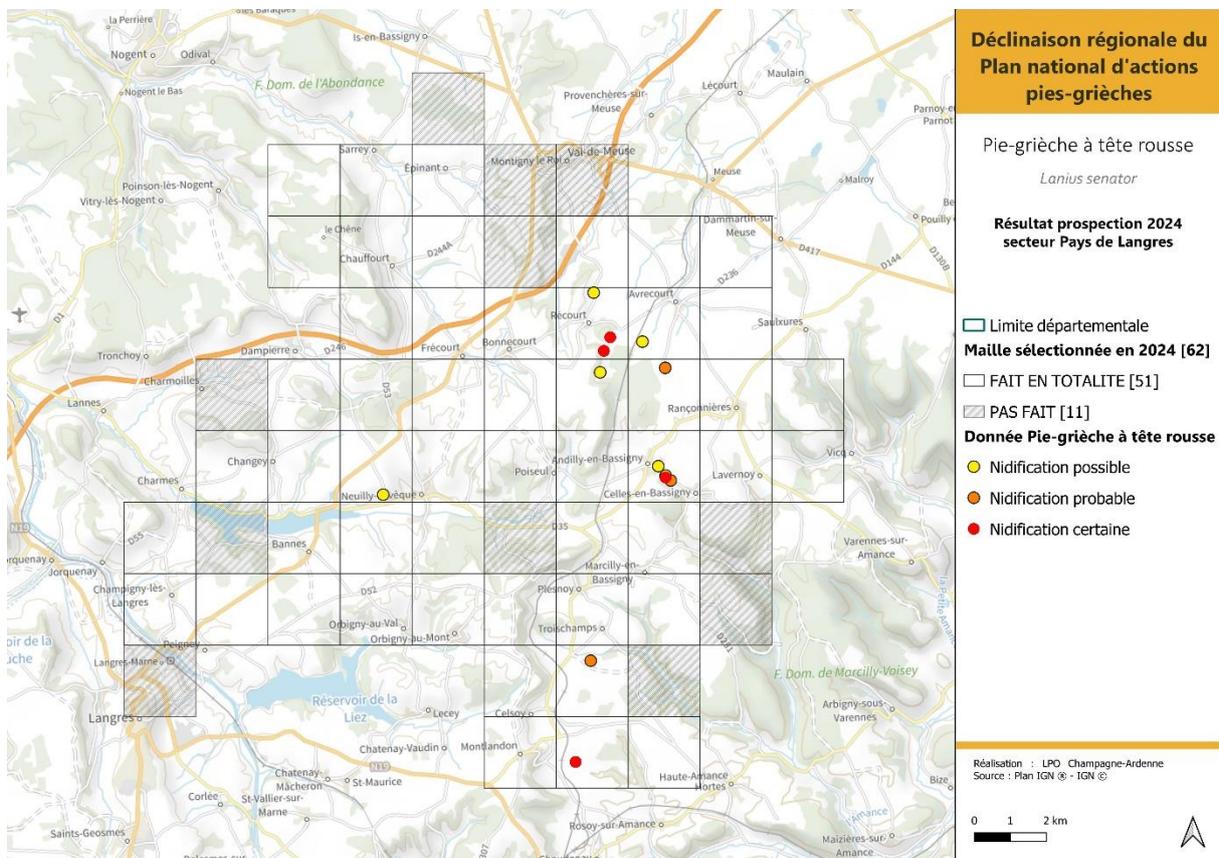
Lors du premier passage, les prospections permirent d'identifier 8 cantonnements. Des mouvements sont intervenus lors de la deuxième session d'inventaire avec la découverte de nouveaux territoires tandis que d'autres n'ont pas été confirmés (voir détails en Annexe 2). En finalité, sur les **51 mailles** couvertes, 8 recueillent au moins 1 mention de l'espèce. La population de Pie-grièche à tête rousse sur ce secteur haut-marnais s'élève à au moins **10 territoires**, dont 6 couples. À souligner qu'un couple et deux individus se côtoyaient dans un périmètre de moins de 300m. Si l'espèce est prompte à vivre en agrégat, les observations de petites communautés se sont raréfiées.

Il semble, que les conditions météorologiques de l'année aient influé sur la reproduction. Alors que les nichées étaient déjà bien visibles en 2023, tant pour les « précoces » (jeunes de la taille des adultes), que pour les tardives (petites pies-grièches encore en duvet), en 2024, la reproduction semblait en retard ou tout bonnement mauvaise. En effet, les indications concernant les jeunes se limitent à 1 jeune (minimum) vu encore au nid et 2 autres entendus.

Pour un suivi plus fin du succès reproducteur, davantage de temps serait nécessaire surtout lors des printemps pluvieux.



Carte 5. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grèche à tête rousse en 2024 – secteur Pays de Langres



Carte 6. Localisation des observations de Pie-grèche à tête rousse en 2024 – secteur Pays de Langres

La comparaison, à surface couverte équivalente, avec les résultats des précédents suivis, notamment celui de 2018, se veut en faveur de celui opéré en 2024. Plus qu'un gain net de territoires, la méthodologie appliquée s'avère plus pertinente. Le temps à consacrer aux recherches est primordial pour obtenir un état des lieux, si ce n'est exhaustif, au moins le plus fidèle à la réalité.

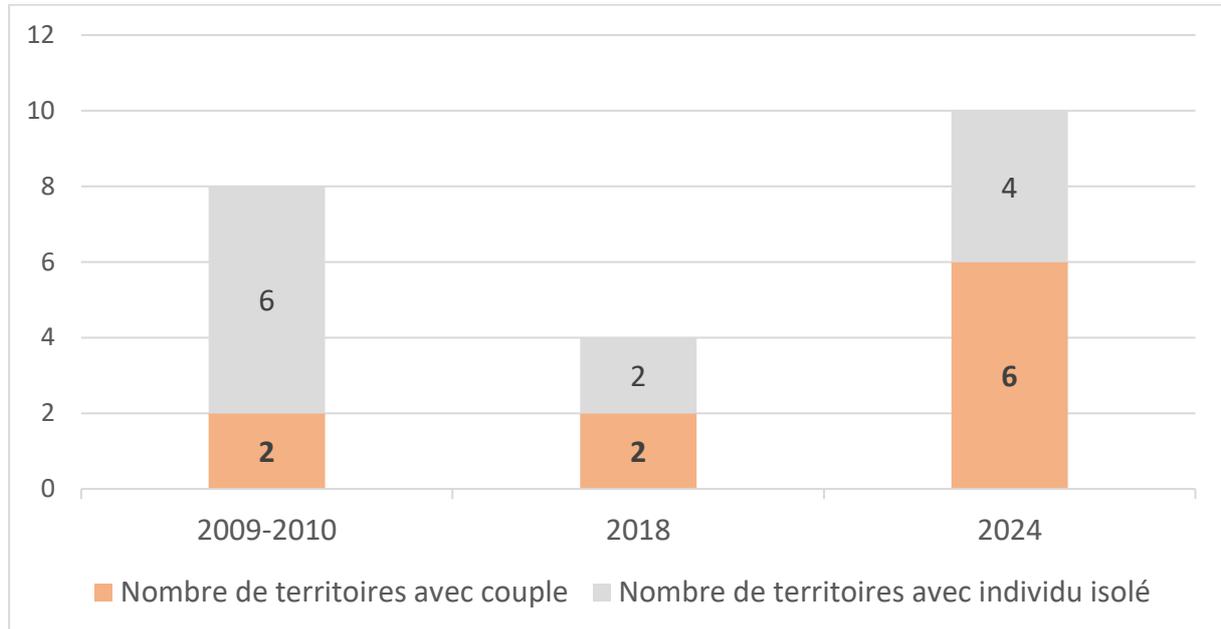


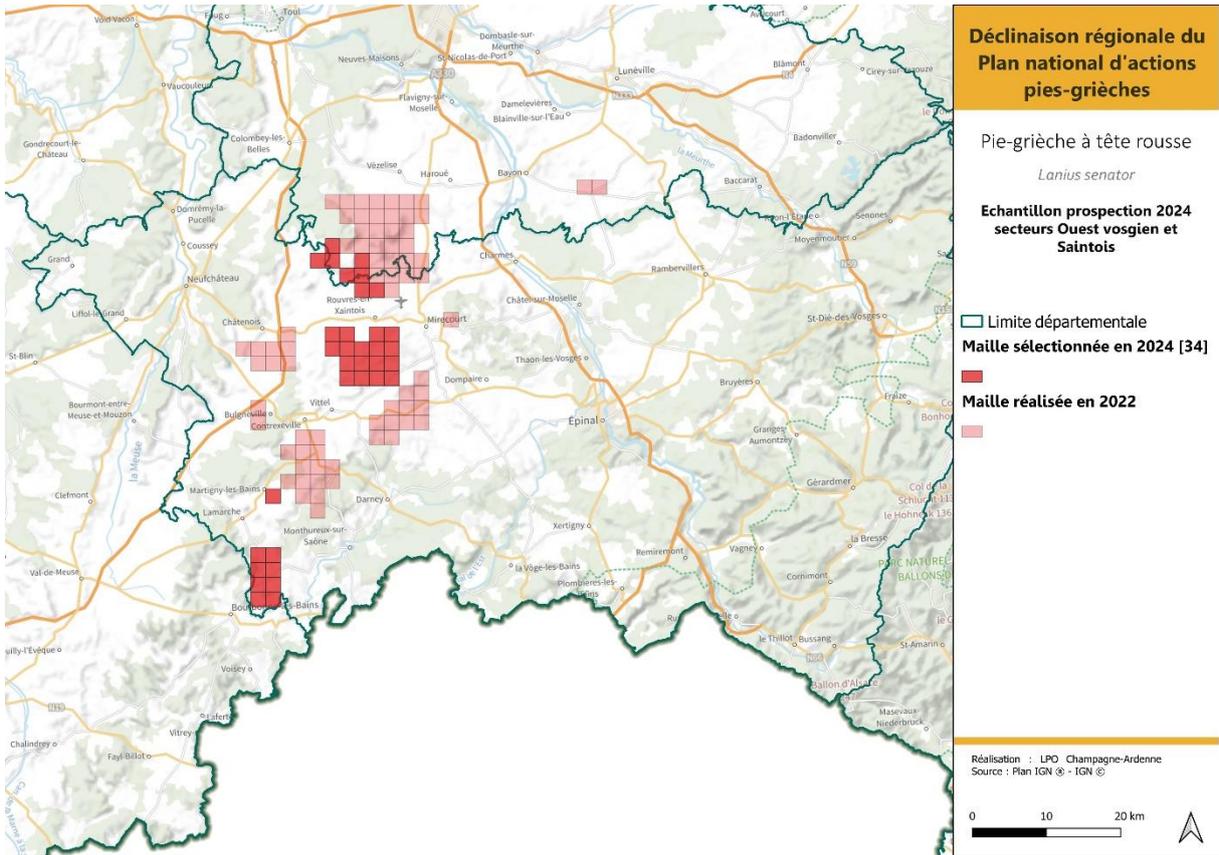
Figure 1. Comparatif du nombre de territoires sur le secteur du Pays de Langres entre les suivis de 2009/2010, 2018 et 2024

Pour comparatif, 5 jours avaient été consacrés à la recherche de la Pie-grièche à tête rousse en 2018 (maille 10x10 km, 1 seul passage), contre 18 en 2024.

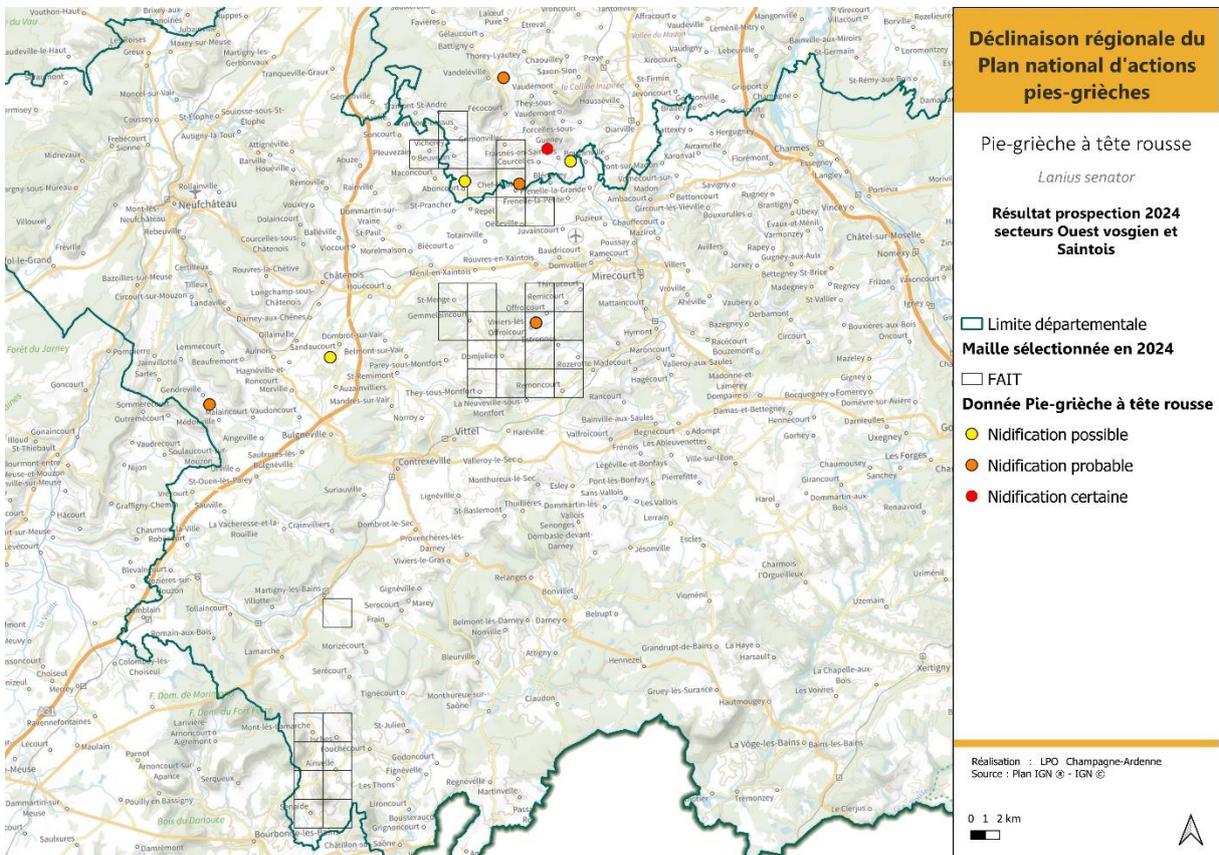
2.1.1.3 Secteurs de l'ouest Vosgien et du Saintois

La Pie-grièche à tête rousse bénéficia en 2022 d'un large recensement sur l'ensemble de la Lorraine. Ce dernier, s'appuyant sur les données historiques, permis de découvrir de nouveaux territoires. Aussi, afin de préciser les contours des noyaux, des prospections complémentaires se sont déroulées en 2024 sur un panel de **35 mailles** triées sur le volet.

Ce complément apporte un nouveau territoire à ceux précédemment identifiés, ce qui conduit à un total pour la Lorraine de 32 à 34 territoires ; le territoire du Saintois (54) en regroupe les deux-tiers.



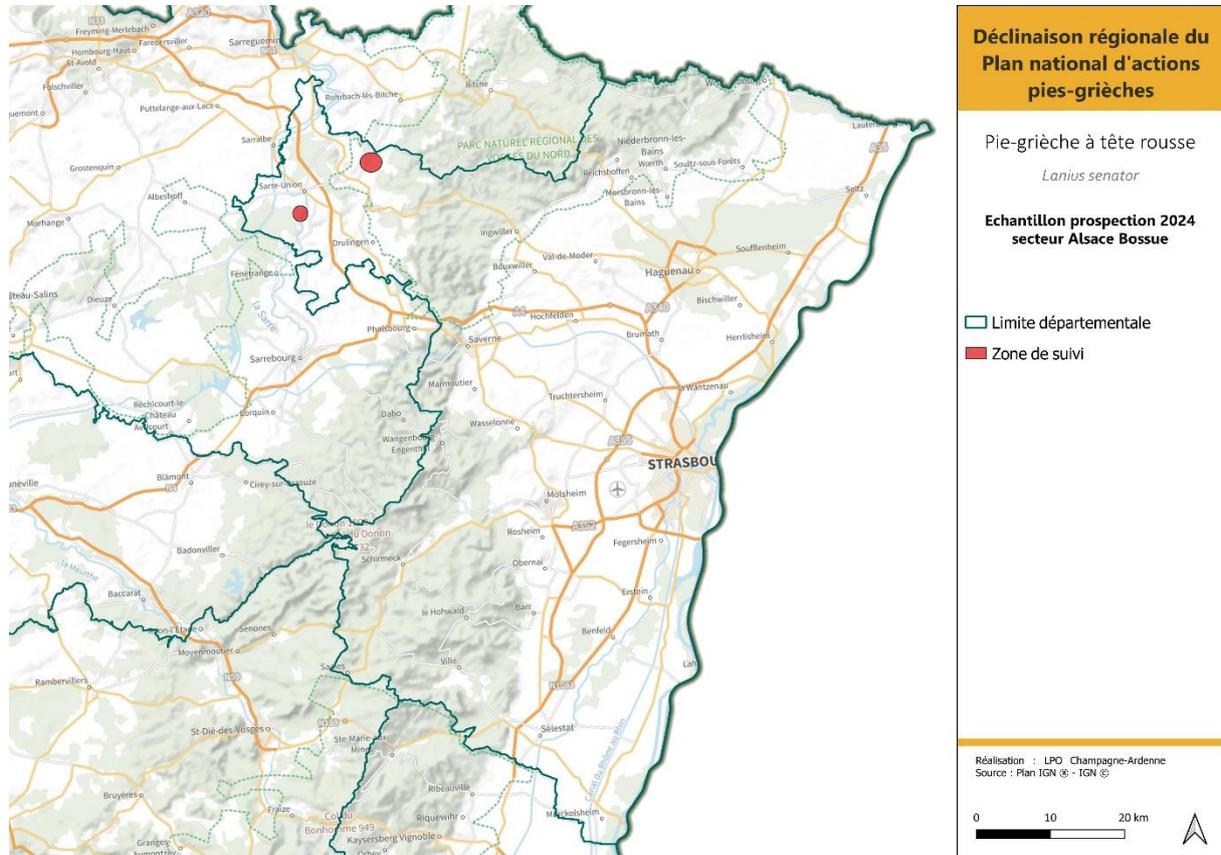
Carte 7. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grêche à tête rousse en 2024 – secteurs Ouest vosgien et Saintois



Carte 8. Localisation des observations de Pie-grêche à tête rousse – secteurs Ouest vosgien et Saintois

2.1.1.4 Secteur Alsace Bossue

La présence de la Pie-grêche à tête rousse sur le territoire alsacien s'étant amenuisée, son suivi se restreint sur un petit secteur autour des communes de Sarrewerden et Dehlingen. 9 sorties ont été réalisées entre mi-mai et début juillet, par 4 bénévoles, 1 salarié et 2 volontaires en service civique.



Carte 9. Zones de suivi de la Pie-grêche à tête rousse - secteur Alsace Bossue

La saison 2024 se clôture avec **1 individu** sur la zone de Sarrewerden.

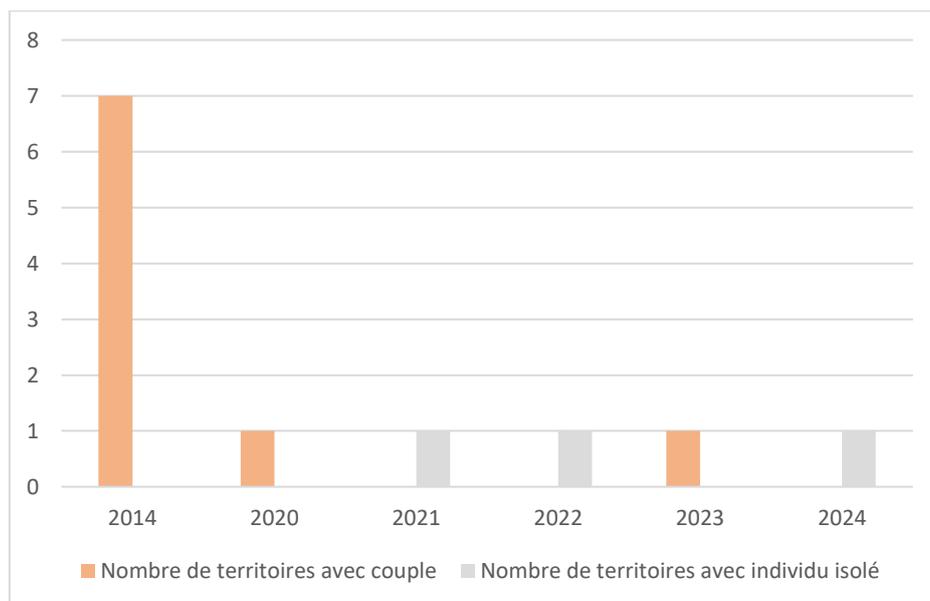


Figure 2. Évolution du nombre de territoires de Pie-grêche à tête rousse sur le secteur d'Alsace Bossue entre 2014 et 2024

2.1.1.5 Secteur Piémont est des Vosges du Nord

Un contact a été repris avec l'observateur de ce secteur, afin de lui proposer de reinspecter pour la Pie-grièche à tête rousse (et la Pie-grièche grise). Celui-ci n'avait pas le temps pour ce printemps mais est à priori disposé pour reprendre un suivi en 2025. Il n'a plus suivi les pies-grièches ces dernières années mais a consenti à transmettre ses dernières données pour qu'elles puissent être prises en compte dans le cadre d'un projet d'aménagement foncier.

2.1.1.6 Autres données collectées en Grand Est

Des données opportunistes viennent comme chaque année compléter les éléments recueillis dans le cadre de suivis protocolés.

Du côté de la Champagne-Ardenne, les observations fortuites concernent :

- Le Bassigny (52) :
 - 1 couple à Breuvannes-en-Bassigny. Le site était déjà occupé lors du suivi spécifique conduit en 2023.
 - 1 mâle observé à Doncourt-sur-Meuse, ici aussi à proximité d'un site fréquenté en 2022 cette fois.
- La Vallée de la Marne (52) : 1 couple contacté sur la commune de Vesaignes-sur-Marne le 05/06. Ce secteur n'a jamais fait l'objet de prospection spécifique.
- La Vallée de l'Aujon (52) : 1 individu à Giey-sur-Aujon le 22/05

En ce qui concerne la Lorraine, des contacts sont rapportés :

- En Moselle Est : 1 individu présent sur la commune d'Etting, secteur occupé par un couple les deux dernières années.
- Sur le secteur de la Woëvre : 1 individu à Heudicourt-sous-les-Côtes sur un site ayant accueilli un couple entre 2020 et 2022.

À cela s'ajoute des contacts dans des milieux très atypiques et se rapportant à des individus non nicheurs :

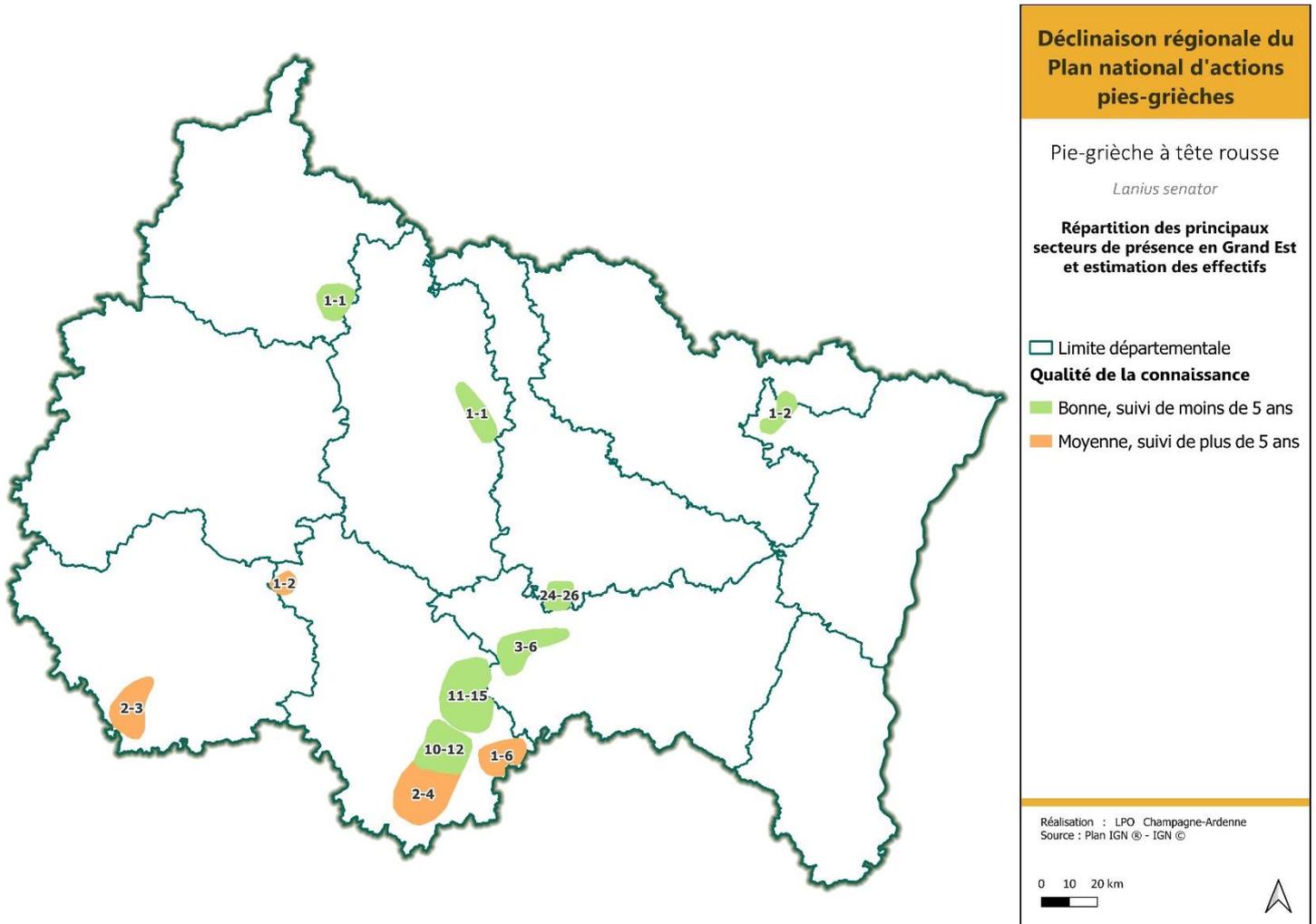
- Plaine troyenne (10) : 1 mâle sur la commune de Savières ayant stationné au moins deux jours fin mai-début juin.
- Contrebas du Piémont viticole (68) : 1 femelle observée le 07/06 sur la commune de Merxheim.
- Vallée de la Moselle (88) : 1 individu observé à Chamagne le 24/06.

Ces observations coïncident en partie avec les phénomènes de vents venus du Sahara. Est-ce que ces individus ont pu être portés vers le nord, ou s'agit-il de mouvements de dispersion passant habituellement plus inaperçus ?

La carte ci-dessous fait état de l'estimation du nombre de territoires par secteur avec indication de la qualité de la connaissance en fonction de la date du dernier suivi spécifique :

- Bonne pour un recensement datant de moins de 5 ans.
- Moyenne pour un inventaire remontant à plus de 5 ans.

Selon les connaissances actuelles, la **population régionale oscille entre 63 et 78 couples**. Les compléments d'inventaire menés en 2024 ont permis de rehausser la tranche basse d'estimation et ainsi de resserrer cette dernière.



Carte 10. Répartition des principaux secteurs de nidification de la Pie-grièche à tête rousse en Grand Est et estimation du nombre de territoires

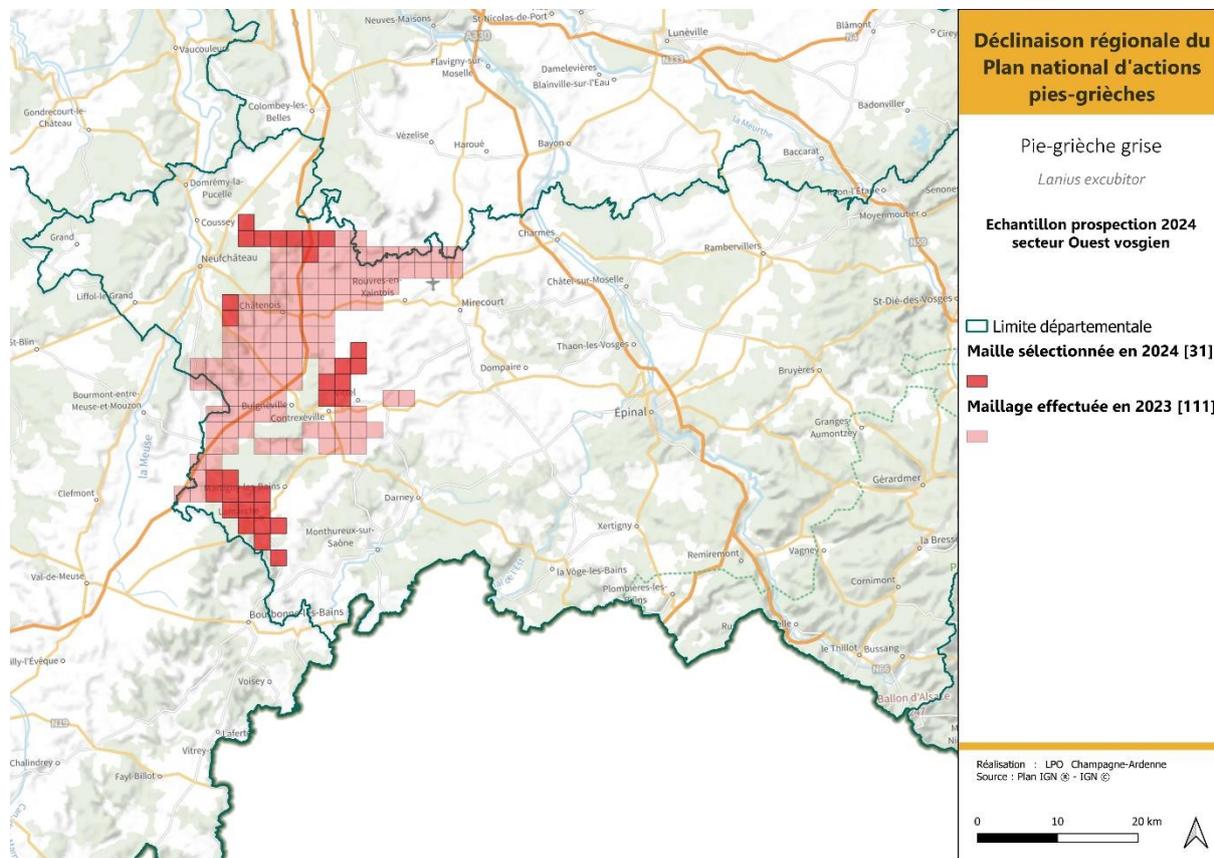
Certains secteurs champardennais demeurent à prospecter dans les années à venir. Ils l'avaient été en 2018 et à l'instar des résultats en hausse avec l'application du protocole par maille 2x2 km sur le Bassigny en 2023 et le Pays de Langres en 2024, il peut être espéré une suite similaire.

Une carte des communes à sensibilité Pie-grièche à tête rousse, qui se justifie par la présence d'au moins une mention affiliée à un indice de reproduction sur la période 2022-2024 (équivalente à la réactualisation des connaissances) est disponible en Annexe 3.

2.1.2 Recensement de la population de Pie-grièche grise

2.1.2.1 Secteur ouest vosgien

Suite à l'inventaire conduit en 2023 sur plus de 111 mailles 2x2 km, de nouveaux territoires situés sur les marges du noyau connu incitèrent à étendre géographiquement les recherches. Pour cela, **31 mailles** ont été sélectionnées (Carte 11) et prospectées en 2024.



Carte 11. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche grise en 2024 – secteur ouest vosgien

Sur cet échantillonnage additionnel, un seul nouveau territoire a été détecté. Il faut également ajouter la découverte d'un couple ayant conduit 3 jeunes à l'envol sur la commune de Remicourt, couverte lors des prospections complémentaires en faveur de la Pie-grièche à tête rousse.

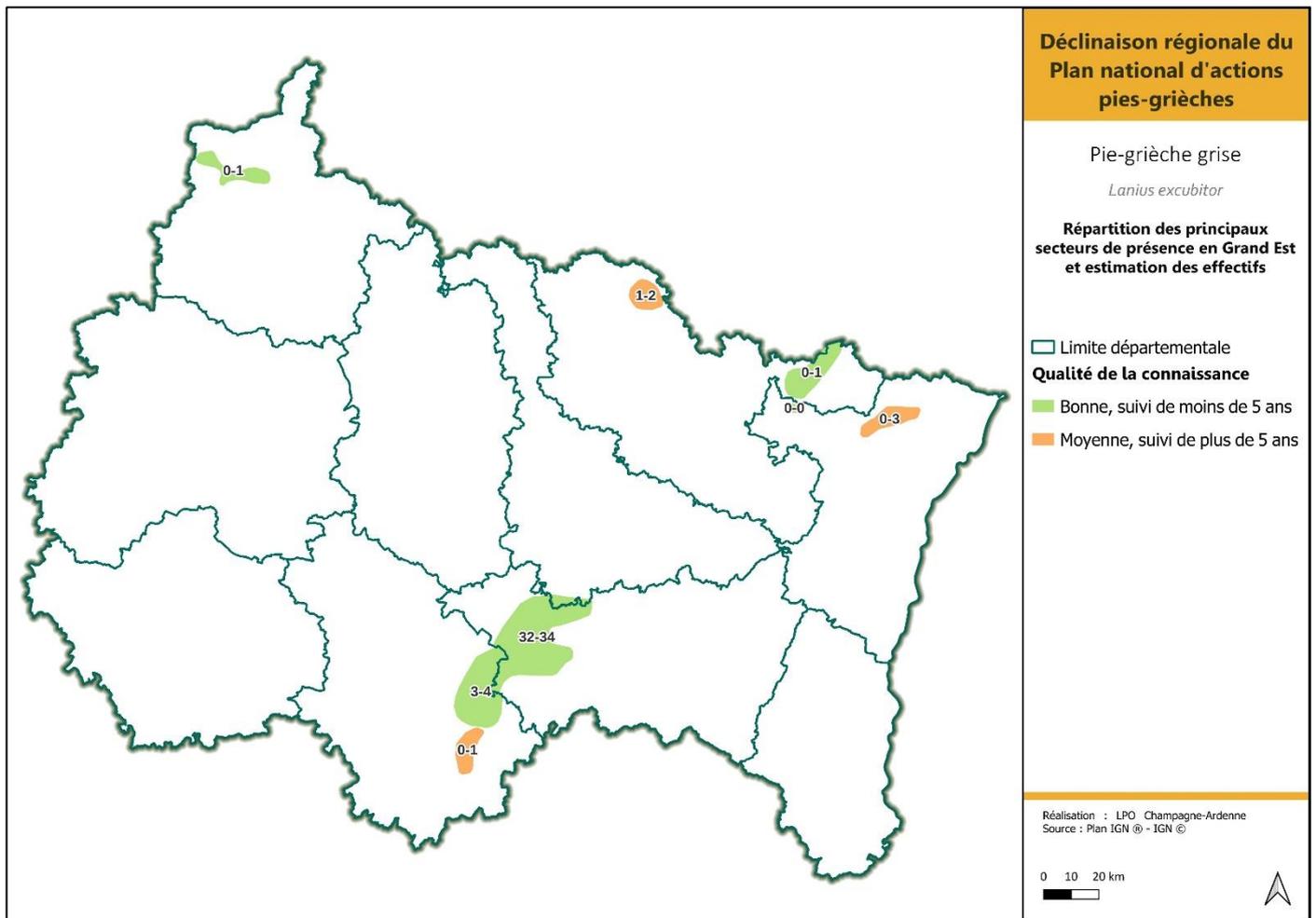
En combinant les éléments recueillis en 2023 et 2024, le nombre de territoire sur l'ouest vosgien oscille entre 32 et 34. À l'échelle de la Lorraine, la population de Pie-grièche grise comprend entre 34-36 territoires.

2.1.2.2 Autres données collectées en Grand Est

De rares données opportunistes viennent compléter les éléments engrangés dans le cadre des suivis évoqués précédemment :

- 2 cantonnements dans le secteur du Pays des Trois Frontières (57)
- 1 individu à l'orée de la ceinture de vergers sur la commune de Fameck (57)

L'actualisation des connaissances régionales, lancée depuis 2021, aboutit à une estimation plus précise de la population s'échelonnant entre **37 et 40 territoires à l'échelle du Grand Est**. En dehors du noyau de l'ouest vosgien / Bassigny, les secteurs se vident et l'espèce n'y subsiste qu'en très faible effectif.



Carte 12. Répartition des principaux secteurs de nidification de la Pie-grièche grise en Grand Est et estimation du nombre de territoires

Une carte des communes à sensibilité Pie-grièche grise qui se justifie par la présence d'au moins une mention affiliée à un indice de reproduction sur la période 2021-2024 (équivalente à la réactualisation des connaissances), est disponible en Annexe 4.

2.2 Hivernage de la Pie-grièche grise

2.2.1.1 Complément d'inventaire en Alsace Bossue

Un afflux de pies-grièches venues de contrées plus nordique concerne le Grand Est, ce phénomène touche tous les départements mais est davantage perceptible en Alsace. Sur cette unité territoriale, les observateurs se mobilisent de manière récurrente. Il y avait néanmoins un défaut de connaissance sur le territoire de l'Alsace Bossue. Pour y pallier, les prospections complémentaires suivantes ont été conduites durant l'hiver 2023-2024 :

- Ried de la Sarre entre Sarre-Union et Herbitzheim (2 passages salariés)
- Secteur entre Dehlingen et Lorentzen, ainsi que les communes de Kirrberg, Ottwiller, Siewiller et Diedendorf (5 sorties effectuées par 2 bénévoles).

Les recherches sont restées vaines.

2.2.1.2 Enquête participative Grand Est

L'appréciation de l'évolution de l'hivernage de la Pie-grièche grise à l'échelle régionale reposait jusqu'alors sur le nombre de communes recueillant au moins une mention positive, indicateur qui semblait le moins mauvais en comparaison du nombre de mentions (1 individu pouvant recueillir à lui seul plusieurs dizaines de contributions au cours de la saison d'hivernage). Cependant, ces contributions volontaires sont disparates selon les territoires et les années, avec en outre une légère tendance à la baisse.

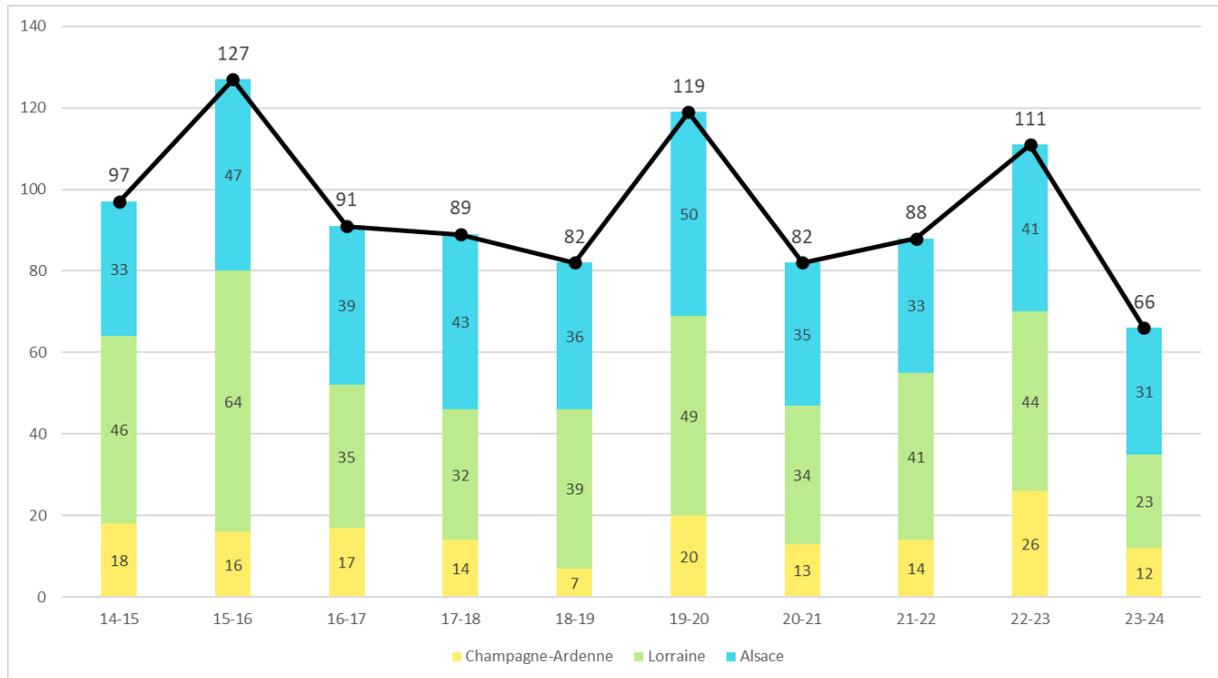


Figure 3. Évolution du nombre de communes fréquentées sur les 10 derniers hivers (2014-2015 / 2023-2024)

Sur le dernier hiver, le nombre de communes fréquentées a chuté de 40 %. Plusieurs causes plausibles à ce chiffre encore jamais atteint sur les saisons froides antérieures : un afflux moins important, une moindre couverture du territoire, une remontée des observations plus faible, une baisse généralisée des effectifs de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition ?

Aussi, afin d'éclaircir cette situation, une enquête régionale est lancée sur l'hiver 2024/2025. Elle se veut participative car le territoire à couvrir est vaste et l'implication des bénévoles qui connaissent bien leur secteur, s'avère le meilleur moyen d'obtenir des résultats.

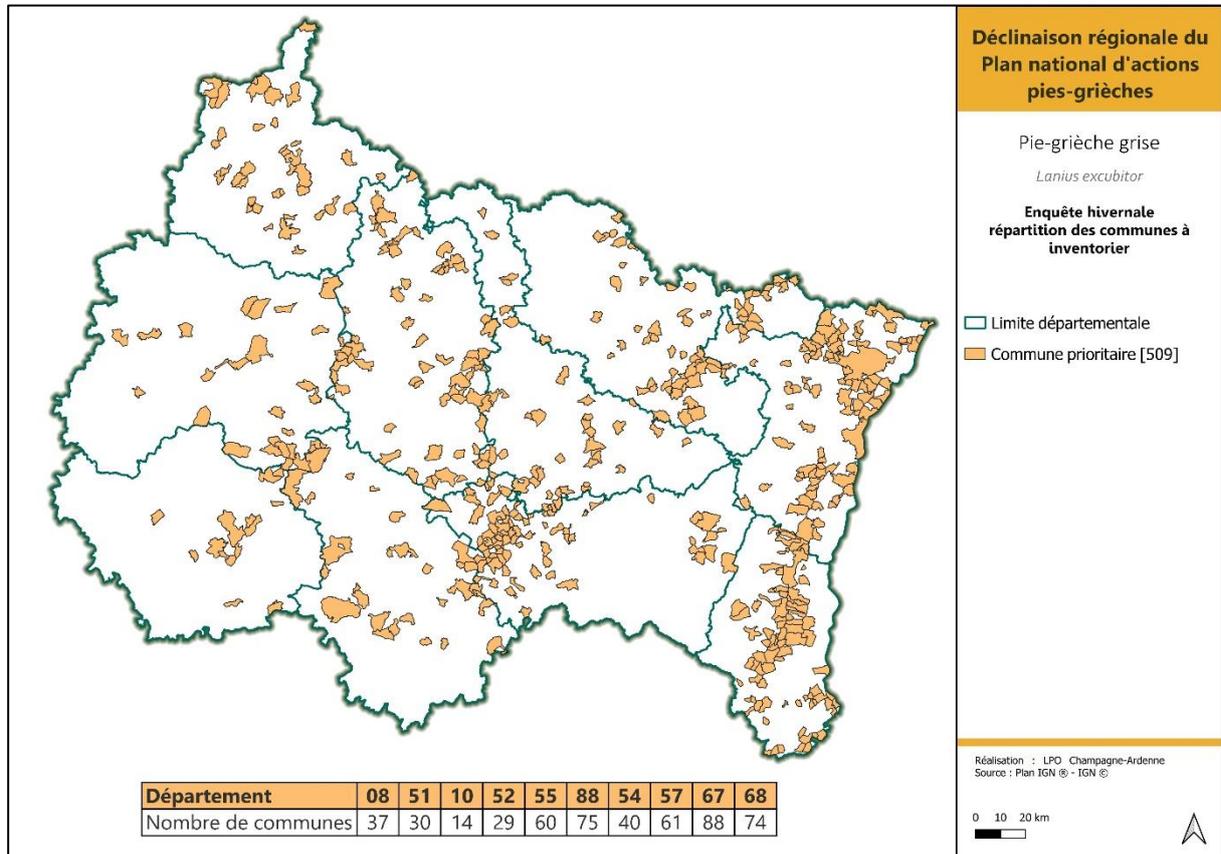
La construction de cette enquête s'appuie sur les données des dix derniers hivers et bornées sur la période 1 novembre – 28 (29) février. Le jeu de données comprend plus de 3000 mentions positives avec une distribution sur **509 communes** (Carte 13). Ces dernières forment l'échantillon prioritaire à couvrir.

Pour impulser cette enquête, dont le déroulement s'étale du 1^{er} novembre 2024 au 28 février 2025, une communication particulière a été mise en place :

- Flyer (Annexe 5)
- Publication d'une actualité et création d'une page dédiée sur le site Faune Grand Est
- Mobilisation des réseaux de bénévoles des structures coordinatrices

En accompagnement et pour guider les observateurs, des cartes de distribution des données ont été éditées pour toutes les communes prioritaires. Elles sont communiquées aux personnes qui le souhaitent et seulement pour les communes dont ils ont bien voulu assurer le suivi.

À cette période, la Pie-grièche grise pouvant stationner dans des milieux à la composition bien éloignée de ces préférés habituels (zones bocagères à pâturage extensif, milieux humides), telles les petites friches des plaines agricoles, il a été laissé l'opportunité aux personnes de sélectionner des communes en dehors de celles composant l'échantillon prioritaire. Ainsi, tout à chacun peut prendre part à cette enquête sans être dans l'obligation de se déplacer sur de grandes distances pour prospecter une commune.



Carte 13. Répartition des communes prioritaires à inventorier dans le cadre de l'enquête Pie-grièche grise sur l'hiver 2024-2025

Début décembre 2024, plus de 150 participants étaient inscrits à cette enquête avec une couverture de près de 350 communes prioritaires et de 130 autres secondaires.

3 GESTION, RESTAURATION, PROTECTION

3.1 Favoriser les actions de sauvegarde des habitats de pies-grièches

3.1.1.1 Formation MAEC

La pérennité des pies-grièches passe par la conservation des surfaces en herbe et des réseaux d'éléments ligneux qui les relient. Pour cela, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) peuvent jouer un rôle. Ce dispositif a été renouvelé en 2023 pour une période de 5 ans et les agriculteurs qui se sont engagés dans cette nouvelle campagne doivent bénéficier d'une journée de formation en lien avec les mesures contractualisées. La LPO Champagne-Ardenne a sollicité la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, opérateur des MAEC pour la ZPS du Bassigny, afin de pouvoir intégrer les enjeux pies-grièches aux formations dispensées sur ce territoire de haute importance pour leur conservation. Il s'agit en effet du dernier secteur à reproduction certaine pour la Pie-grièche grise. La Pie-grièche à tête rousse y présente une population d'au moins 10 couples. Ce territoire est également touché par le recul des surfaces en herbe au profit de cultures fourragères entraînant bien souvent aussi la disparition des arbres et haies.

La journée de formation étant scindée en deux parties, la LPO s'est investie dans celle se déroulant sur le terrain pour présenter, à travers des cas concrets, des éléments théoriques exposés en salle par la Chambre d'Agriculture. Deux sessions se sont déroulées sur le territoire de la ZPS avec la participation de 35 agriculteurs :

- 05/06/2024 à Breuvannes-en-Bassigny
- 18/06/2024 à Bourbonne-les-Bains

3.1.1.2 Formation « Patur'Ajuste »

Les prairies et les systèmes herbagers extensifs sont une pierre angulaire de la préservation des pies-grièches.

Le dispositif « Patur'Ajuste »¹ promeut un accompagnement personnalisé des agriculteurs afin de valoriser au mieux les surfaces dont ils disposent en fonction de leurs objectifs de production. Ainsi, des parcelles herbagères qui peuvent être perçues comme peu valorisables et susceptibles d'être destinées à des cultures fourragères, (re)trouvent de l'attrait au travers de la méthode « Patur'Ajuste ». La biodiversité, si elle n'est pas la porte d'entrée, bénéficie bien souvent de cette valorisation des végétations naturelles en élevage de par le maintien direct des surfaces en herbe.

Afin d'acquérir des compétences pour accompagner au mieux les paysans et paysannes, l'association LOANA a pris part à une formation dispensée par SCOPELA (structure animatrice du réseau « Patur'Ajuste »).

¹ <https://www.paturajuste.fr/>

3.2 Renforcer la qualité des habitats

Les travaux de renforcement des trames vertes se poursuivent sur trois intercommunalités de Lorraine couvrant les bastions des deux espèces de pies-grièches.

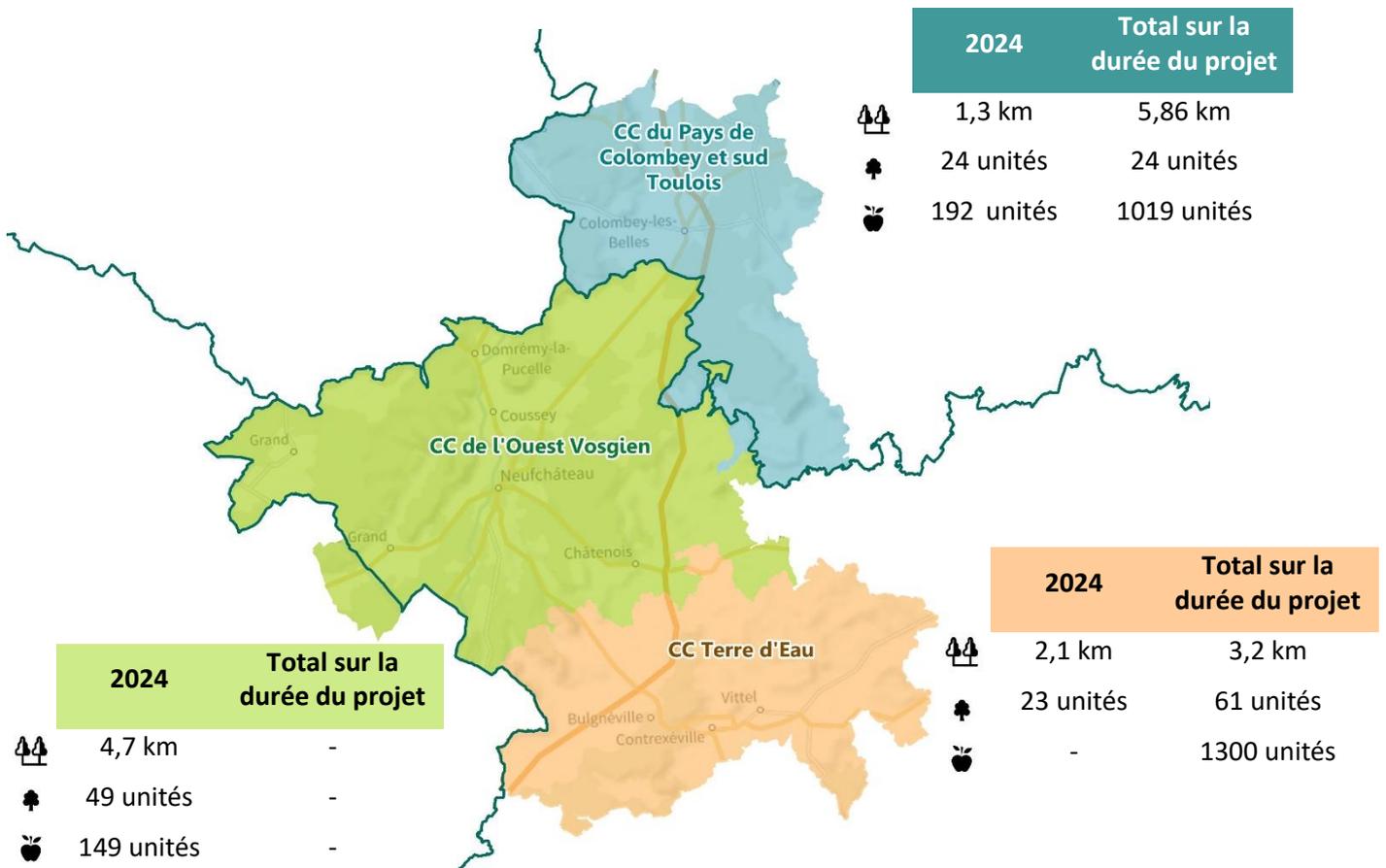


Figure 4. Représentation cartographique des intercommunalités sur lesquelles des travaux de plantation et restauration d'éléments fixes du paysage sont entrepris

3.3 Valorisation de la synergie entre les activités agricoles et la présence de pies-grièches

Lancé depuis 5 ans par LOANA, l'écolabel « Chouettes vergers pour nos pies-grièches » continue sa progression, avec un nombre croissant d'agriculteurs qui s'y engagent. Leur investissement se matérialise par des pratiques agri-environnementales vertueuses contenues au sein d'une charte.

Les territoires des Communautés de communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) et Terre d'eau (CCTE) sont au cœur du développement du label avec trois nouvelles contractualisations sur l'année écoulée.

Ainsi, fin 2024, le label regroupe 50 contractants issus en majorité de la profession agricole.

La valorisation de cet investissement dans la charte passe notamment par l'attribution et l'utilisation de l'écolabel « Chouettes vergers pour nos Pies-grièches » sur les produits commercialisés en circuit-court.

Pour parfaire la communication de ces engagements, en plus de l'étiquetage des produits, des panneaux d'information à apposer sur la devanture des fermes volontaires offrent une signature visuelle commune. Conçue par LOANA, la maquette du panneau arbore des silhouettes de pies-grièches réalisées par l'Atelier vert (voir paragraphe 4.1). Cette signalétique sera en place chez 24 des contractants à l'écolabel.



Figure 5. Exemple de panneau à apposer sur la devanture de fermes engagées dans l'écocertification (Source : © LOANA)

Du côté de la LPO Alsace, le travail engagé avec la Chambre d'agriculture en 2023 n'a pu se poursuivre en 2024 du fait des événements survenus dans le monde agricole en début d'année, la Chambre n'ayant pas maintenu le contact.

3.4 Agir pour la préservation de la ressource alimentaire

En 2023, la programmation de sessions de formation sur le thème de l'adaptation des traitements antiparasitaires, dispensées en collaboration avec le Groupement technique vétérinaire du Grand Est, n'ayant pas rencontré le succès escompté (alors que l'intérêt était patent en 2022 avec 2 sessions réussies), une nouvelle forme de partage sur cet item a été envisagée sur 2024. Pour sortir du cadre « formation » qui peut rebuter, en s'appuyant sur la dynamique des engagements dans l'écocertification et dans le but de partager les échanges et les techniques, LOANA a initié un événement : la « Soirée de l'écocertification ».

Néanmoins, les inscriptions étant trop restreintes, le report de la manifestation à une date ultérieure a été décidé afin que la participation soit au rendez-vous.



Figure 6. Flyer d'invitation pour la Soirée de l'écolabel (@ LOANA)

3.5 Impulser la création de zones de protection pour les principaux secteurs à pies-grièches

Dans le cadre de la relance de la stratégie des aires protégées (SAP), deux sites ont été proposés en Haute-Marne :

- Côte de Bassoncourt à Breuvannes-en-Bassigny, regroupant des sites à Pies-grièches grises et à tête rousse
- Combe et coteaux à Larivière-Arnoncourt

Pour la Lorraine, la présence communale de la Pie-grièche à tête rousse et de la Pie-grièche grise sur la période 2014-2023 a été transmise pour orienter, appuyer la définition de sites à protection forte.

3.6 Assurer la prise en compte des pies-grièches dans les documents de planification territoriale

La LPO Alsace a eu connaissance d'un futur projet d'aménagement foncier dans un secteur de présence potentielle de la Pie-grièche grise en période de nidification, et présence encore relativement récente de la Pie-grièche à tête rousse, dans le piémont est des Vosges du Nord. La LPO a donc pris contact avec le service Foncier, Agriculture et Sylviculture de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), porteur du projet, afin de les alerter sur l'enjeu pies-grièches, et également Milan royal. La CeA a alors proposé à la LPO qu'elle soit associée en amont du travail de définition du périmètre d'aménagement, pour une bonne prise en compte des enjeux avifaunistiques. Par la suite, la CeA a repris contact avec la LPO Alsace à propos d'un autre projet en cours sur une commune, Hirschland (Alsace bossue) située dans le zonage Pie-grièche à tête rousse du PRA. Une rencontre a alors été programmée le 21/11/2024 avec la CEA afin d'assurer la bonne prise en compte des espèces PRA (pies-grièches mais pas seulement) vis-à-vis des leurs différents projets en cours et à venir. L'accompagnement par la LPO Alsace se poursuivra en 2025.

Des échanges ont également eu lieu dans le cadre du projet Interreg en cours Biodiv'pâture, pour la prise en compte des pies-grièches.

Enfin, des préconisations ont été apportées dans le cadre du projet TVB de la Communauté de communes Sud Alsace Largue, pour la prise en compte de la Pie-grièche grise, présente en hiver dans certaines communes (actions et mesures de gestion en faveur de l'espèce).

3.7 Veille sur les dossiers d'aménagement du territoire et demande de dérogation espèces protégées

Les animateurs du PRA engagent une surveillance des projets, participent aux enquêtes publiques et émettent des préconisations dans le cadre de synthèses bibliographiques pour des projets de diverses natures. Si les secteurs à pies-grièches étaient relativement épargnés jusqu'alors, l'avènement du photovoltaïsme change la donne avec de nombreux projets avec un enjeu à minima sur la Pie-grièche écorcheur, mais aussi parfois sur les deux autres espèces. À signaler en 2024 :

- Un projet est en phase de montage sur la commune de Vesaignes-sur-Marne (52) sur un secteur à Pie-grièche à tête rousse. Des échanges entre la LPO Champagne-Ardenne et le porteur de projet sont à venir afin que les enjeux intrinsèques à l'espèce soient bien appréhendés et anticipés.
- Le 15 juin 2023, par le biais d'un courrier inter-associatif, la LPO Alsace avait alerté la commune de Lembach de l'enjeu concernant la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche écorcheur, parmi quantité d'autres enjeux de biodiversité, dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la colline du Willerhoeh. En octobre 2024, des travaux de broyage et sylvicoles ont été constatés sur ce site. La LPO Alsace a alors rappelé, dans un nouveau courrier inter-associatif datant du 28 octobre, les enjeux concernant notamment ces deux espèces de pies-grièches et la protection de leurs habitats.
- Dans le cadre de la consultation publique relative à la demande de dérogation au titre des espèces protégées du projet de la ZAC de Steinbourg, la LPO Alsace a apporté son avis en alertant notamment sur l'absence de prise en compte de la Pie-grièche grise présente en hiver et a rappelé les besoins et la sensibilité de l'espèce

Parmi les actions engagées en 2024 sur ce volet de veille, il y eut également :

- La transmission de données pies-grièches dans le cadre de l'actualisation des DOCOB en Lorraine
 - o Zone spéciale de conservation « Pelouses du Pays Messin » (57)
 - o Zone de protection spéciale « Forêts et étangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain » (55)
- La transmission d'informations concernant la Pie-grièche grise dans le cadre de travaux de réhabilitation, par RTE, d'une ligne à haute tension entre Goncourt et Vittel (52-88).

4 COMMUNICATION, SENSIBILISATION

4.1 Sensibilisation et animation auprès du grand public et des scolaires

Les principales actions développées en 2024 sont :

- Une sortie à destination du grand public, organisée sur les vergers de Vaudémont (54). Dix personnes ont pris part à la recherche de la Pie-grièche à tête rousse.
- Une intervention auprès d'une classe de la section de BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) au Lycée agricole de Mirecourt (88), dont la ferme est engagée dans l'écolabel.

- La conception et création de figurines en « dibon » des espèces de pies-grièches à l'échelle 1 pour une utilisation dans les animations de diverses natures. L'Atelier vert a conçu ces figurines.



Figure 7. Illustration des figures de pies-grièches conçues par l'Atelier vert

4.2 Sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires, des services instructeurs et des porteurs de projets

L'envoi de courriers, aux propriétaires de parcelles concernées par un enjeu Pie-grièche grise et/ou Pie-grièche à tête rouge, s'est poursuivi en Lorraine :

- 7 communes concernées
- 317 parcelles
- 195 courriers envoyés

En Alsace, la LPO a prolongé ces échanges avec les gestionnaires à la suite des courriers d'information concernant l'hivernage de la Pie-grièche grise pour présenter plus précisément les enjeux liés à cette espèce, les mesures favorables en croisant avec les sites concernés :

- Réunion avec le CEN Alsace le 09/02/2024
- Présentation au comité consultatif de gestion de l'APPB du Bruch de l'Andlau le 15/02/2024
- Echanges avec la Comcom Sundgau et la Comcom Alsace Rhin Brisach pour leurs sites N2000
- CEA pour ENS

En complément de ces échanges, des cartes plus précises, croisant les données de Pie-grièche grise avec les sites de ces gestionnaires ont été réalisées et transmises.

Toujours sur cette thématique, la LPO Alsace est intervenue lors d'une réunion sur la thématique du photovoltaïsme dans le Haut-Rhin afin de sensibiliser largement sur la bonne prise en compte de l'hivernage de la Pie-grièche grise ; les enjeux sur cette période étant trop souvent sous-estimés ou mal appréhendés.

Enfin, une sensibilisation a été faite lors de la réunion de la ZPS Massif vosgien aux enjeux concernant la Pie-grièche grise et la Pie-grièche écorcheur.

5 ANIMATION/COORDINATION

5.1 Animation nationale

Impulsée en 2022, la rédaction du nouveau Plan National d'Actions a touché à sa fin en 2024 avec un passage au Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) en juin 2024². À la suite de ce dernier, des ajustements ont été entrepris ainsi que la budgétisation des fiches actions. L'enquête publique devait intervenir en début d'automne mais elle n'a toujours pas été lancée par le Ministère.

5.2 Animation régionale

- Rencontre entre l'animatrice nationale et les animateurs régionaux le 28/06/2024 à Nancy : présentation de la structuration en Grand Est et des actions entreprises sur les dernières années.
- Participation de LOANA à la rencontre régionale « police de l'environnement », rassemblant l'OFB, les associations de protection de la nature, la DREAL et le Parquet, organisée le 12/12/2024 : présentation d'une récente décision de jugement concernant la destruction de l'habitat d'un couple de Pie-grièche grise à Médonville (88) et Outremécourt (52).
- Participation de LOANA à l'occasion des 50 ans de la SFDE (société française pour les droits de l'environnement) au colloque international sur « le Droit en Anthropocène ». Présentation d'un poster à propos du cahier des charges rédigés pour encourager le prononcé de réparation en nature de haies par les juges.
- Participation de LOANA et de la LPO CA au COPIL de la ZPS Bassigny (partie Lorraine) le 26/11/2024.
- Participation de la LPO Alsace au Copil de la ZPS Massif vosgien le 19/11/24
- Le comité technique regroupant les animateurs de la déclinaison régionale et les financeurs s'est déroulé le 27/11/2024 à Bonzée.

² file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/avis_cecb_nouveau_pna_2023-2032_pies_grieches_20-06-2024.pdf

REMERCIEMENTS

Les structures animant la déclinaison en Grand Est du Plan national d'actions « pies-grièches » sur le territoire régional remercient la DREAL Grand Est, le FEDER, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle pour leurs soutiens financiers respectifs.

Nous remercions également l'ensemble des structures et les observateurs bénévoles ayant participé aux inventaires et/ou ayant communiqué leurs observations sur la base Faune Grand Est.

BIBLIOGRAPHIE

BUCHÉL E. (2012). Les Pies-grièches grise et à tête rousse. Plan régional d'actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace – DREAL Alsace. 58p.

[BUTTET A. (2022). Bilan des actions dans le cadre du Plan régional d'action Pie-grièche en Lorraine - Rapport d'activités 2022 - LOANA. 31 pages.]

COCA (1991). Les oiseaux de Champagne-Ardenne. 290p.

LEFRANC N. & ISSA N. (2013). Plan national d'actions Pies-grièches *Lanius sp.* 2014-2018, non validé. MEEDDAT.

[LPO CHAMPAGNE-ARDENNE. (2010). Actions régionales Pies-grièches 2010. Ligue pour la Protection des Oiseaux en Champagne-Ardenne. 29p.]

[LPO CHAMPAGNE-ARDENNE (2018). Animation actions « Pies-grièches » en Champagne-Ardenne (2018). 21p.]

[RENARD (2024). PRA pies-grièches – Bilan du suivi de la Pie-grièche à tête rousse – Ardennes – Années 2024. 46 pages.]

TAYSSE L. (2021). Bilan du Plan National d'Actions en faveur des pies-grièches (*Lanius sp.*) 2014-2018. LPO France – Ministère de la Transition Ecologique. 159p.

ANNEXES

Annexe 1 : Protocole pour les prospections en période de reproduction

UNITÉ DE PROSPECTION : maille 2x2 km

MÉTHODE : Pour chaque maille, prospection approfondie de l'ensemble des habitats favorables au moyen de points d'observation fixes de 15 min, pouvant se prolonger si nécessaire. Durant ce laps de temps, le paysage est balayé à l'aide de jumelles et d'une longue-vue en s'attardant sur des éléments fixes du paysage (gros arbres isolés ou en petit îlot, haies, vergers), les poteaux de clôtures, les fils barbelés ou encore les lignes électriques).

Il est procédé à la réalisation d'autant de points d'observation que nécessaire pour couvrir la surface favorable au sein de la maille. Ainsi, le nombre de points/maille n'est pas identique (dépend de la surface à couvrir, du champ de vision, etc.).

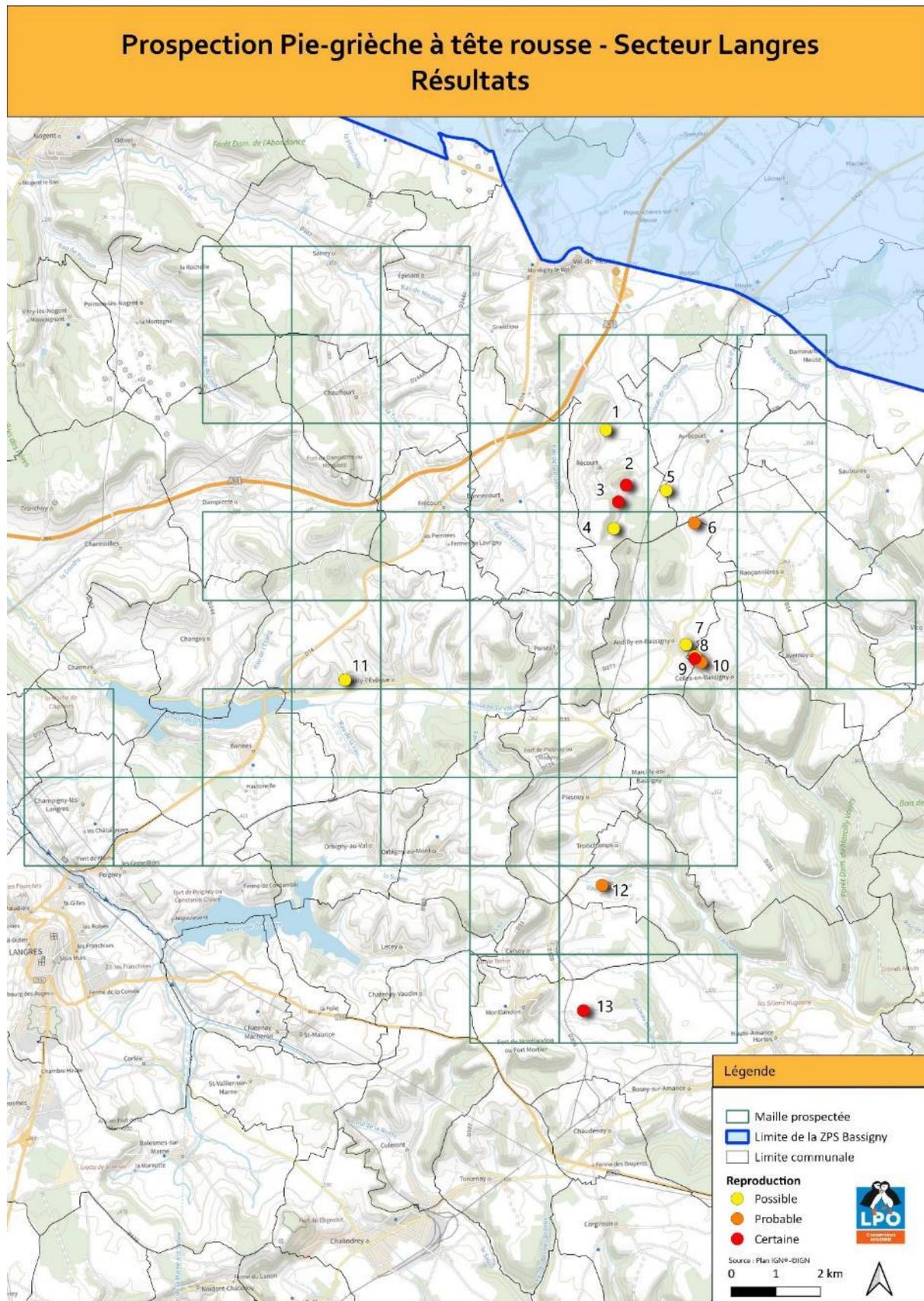
PASSAGES :

	Pie-grièche à tête rousse	Pie-grièche grise
1^{er} passage		
Prospection de toutes les mailles sélectionnées.	15/05 – 05/06	15/03 – 15/04
Recherche des cantonnements, idéalement aller jusqu'à l'observation des couples et identification éventuelle du nid ou élément ligneux porteur du nid.		
2^{ème} passage		
Prospection des sites positifs identifiés lors du 1 ^{er} passage et des sites très propices.	01/07 - 20/07	15/05 – 15/06
Confirmation des cantonnements, statut reproduction et si possible succès de reproduction.		

DONNÉES :

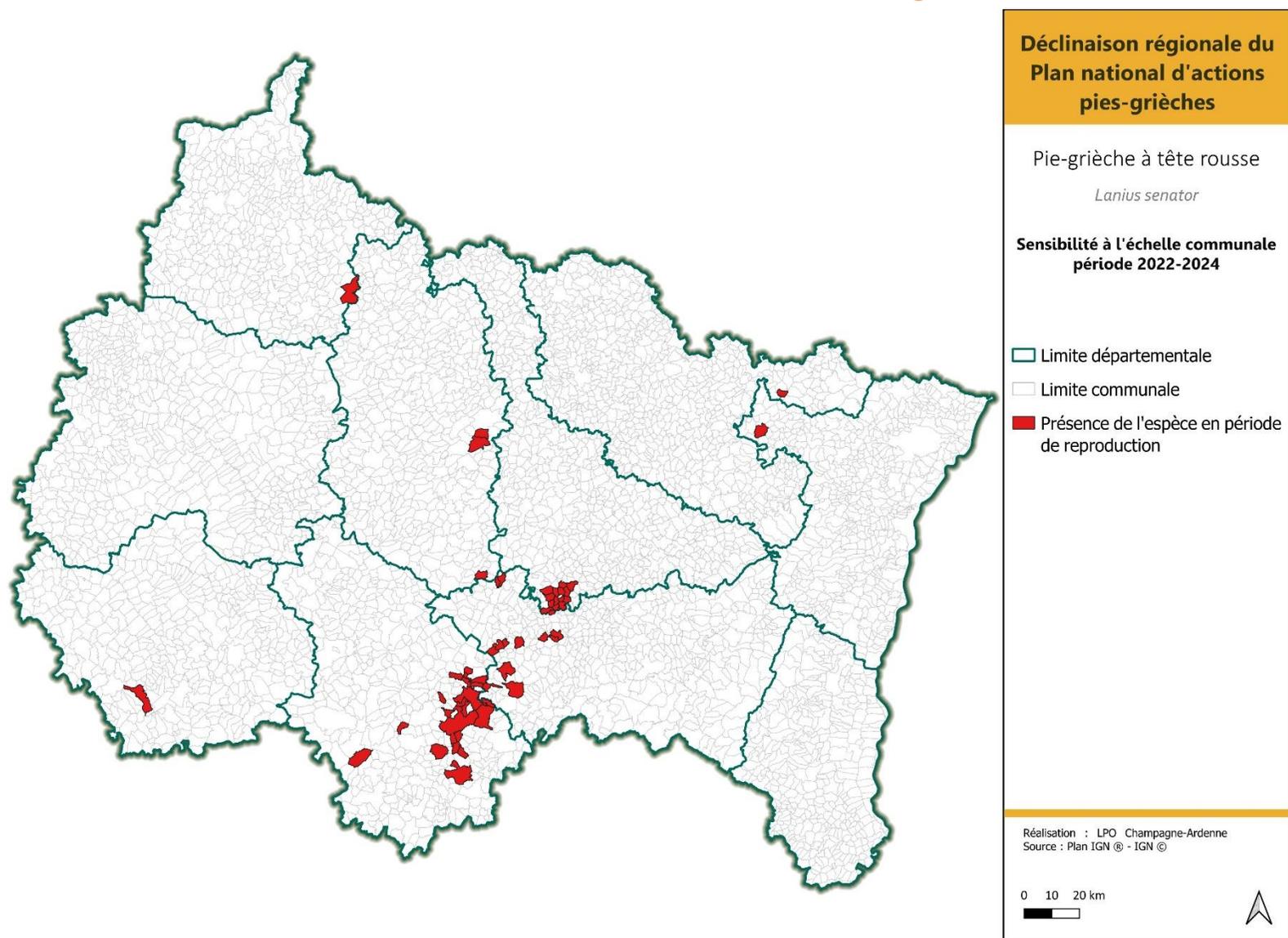
Saisie sur la base Faune Grand Est ou l'application Naturalist des données positives comme négatives. En remarque, est ajouté un commentaire sur le comportement des oiseaux si présents, une description du milieu, ses atouts comme ses « défauts » ou manques.

Annexe 2 : Localisation et détails sur les cantonnements de Pie-grièche à tête rousse identifiés en 2024 – secteur Pays de Langres

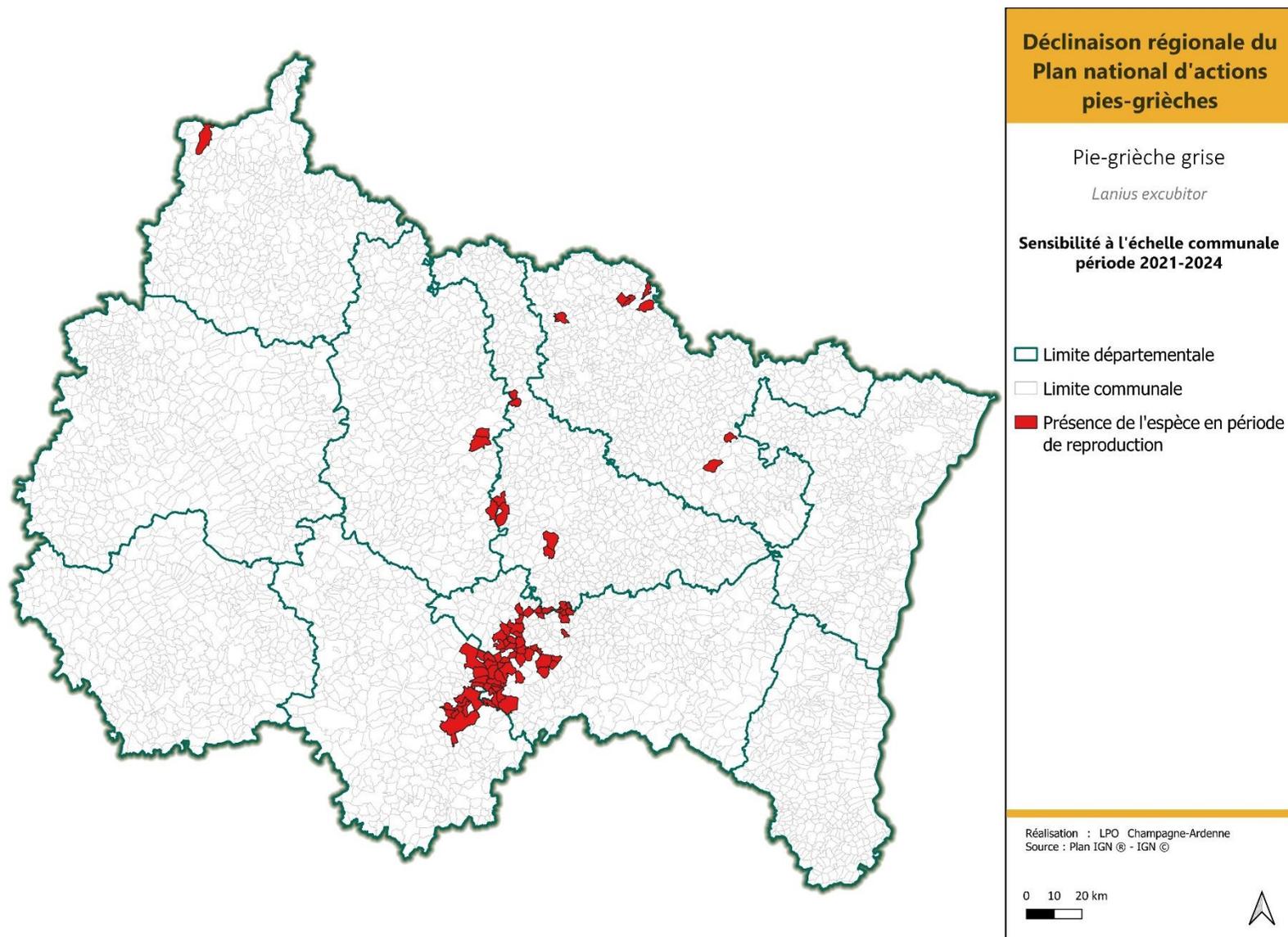


Numéro site	Commune	Présence au 1 ^{er} passage	Présence au 2 ^{ème} passage	Commentaire
1	Val-de-Meuse (Récourt)	Oui	Non	Mâle non retrouvé lors du deuxième passage
2	Val-de-Meuse (Récourt)	Non	Oui	Couple détecté lors du deuxième passage, nid probable dans un poirier
3	Val-de-Meuse (Récourt)	Non	Oui	Deuxième couple sur ce secteur, nid dans un frêne avec au moins 1 petit jeune
4	Val-de-Meuse (Récourt)	Oui	Oui	Mâle qui semble esseulé
5	Avrecourt	Oui	Oui	Au moins 1 mâle présent
6	Andilly-en-Bassigny	Non	Oui	Seul le mâle a été observé mais activité de ravitaillement
7	Andilly-en-Bassigny	Oui	Non	Mâle non revu sur le site au deuxième passage mais il est possible que ce soit celui observé au site n°8
8	Celles-en-Bassigny	Non	Oui	Possible l'individu observé sur le site 7 au premier passage
9	Celles-en-Bassigny	Non	Oui	Couple ravitaille, au moins 2 jeunes d'après les cris
10	Celles-en-Bassigny	Oui	Oui	Mâle qui semble seul
11	Neuilly-l'Évêque	Oui	Non	Mâle non retrouvé au deuxième passage
12	Haute-Amance (Troisfontaines)	Oui	Oui	Couple, nid probable d'après le comportement
13	Haute-Amance (Montlondon)	Oui	Oui	Couple, ravitaillements observés dans un chêne

Annexe 3 : Carte de la localisation des communes à sensibilité Pie-grièche à tête rousse entre 2022 et 2024



Annexe 4 : Carte de la localisation des communes à sensibilité Pie-grièche grise entre 2021 et 2024



Annexe 5 : Flyer pour promouvoir l'enquête hivernale Pie-grièche grise

Pie-grièche grise



Recensement de la population hivernante en Grand Est

Pourquoi un recensement ?

La Pie-grièche grise fait partie des espèces les plus menacées de l'avifaune régionale. Si la population nicheuse ne compte plus que quelques dizaines de couples, en hiver, la cohorte s'agrandit d'individus migrants. Afin d'évaluer à l'échelle du Grand Est cette population hivernante, un inventaire participatif est lancé dans le cadre de la **déclinaison régionale du Plan national d'actions (PNA) pies-grièches**.

Qui peut participer et comment ?

Tout le monde peut prendre part à ce recensement. Il suffit pour cela de s'inscrire sur le lien suivant et de sélectionner la ou les communes que vous souhaitez suivre : [FICHER_INSCRIPTION](#)

Quelle méthode ?

Les communes ayant au moins une mention positive sur les dix derniers hivers constituent l'échantillon prioritaire des recherches.

Pour chaque commune :

- ▶ **Au moins 2 passages de préférence** avec un premier à réaliser sur les mois de novembre-décembre 2024 et un second sur ceux de janvier-février 2025.
- ▶ **Points fixes d'observation de 15 à 30 min** sur les zones favorables. En phase hivernale, la Pie-grièche grise occupe aussi bien les espaces bocagers, les zones humides que les friches.

- ▶ **Saisir** les données (ne pas oublier les données 0, c'est important) sur **Faune Grand Est** ou l'**application Naturalist** (indiquer si possible en remarque Enquête PGG). Pour faciliter le bilan final, vous pourrez indiquer le nombre de cantonnements par commune sur le fichier d'inscription (voir ci-dessus).

- ▶ Pour les zones protégées (réserves naturelles notamment), il convient de respecter les consignes d'accès et de ne pas pénétrer sur les périmètres réglementés sans autorisation.

- ▶ Des cartographies communales avec les données historiques pourront vous être transmises si vous le souhaitez (cocher la case idoine dans le fichier d'inscription).

MERCI pour votre participation !





Crédits photos : 1^{ère} de couverture Jean-David et Etienne TOUSCH

4^{ème} couverture : LPO Champagne-Ardenne

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne

Ferme des Grands Parts – D13
51290 OUTINES

Tel. : 03.26.72.54.47
champagne-ardenne@lpo.fr



Agir pour
la biodiversité



Agir pour
la biodiversité